



Sainte-Ode



BULLETIN COMMUNAL

FÉVRIER/MARS/AVRIL 2023



Vœux communaux



Noces d'or



Grand Nettoyage de printemps



SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Grand Nettoyage Wellcamp	
Été solidaire	03
Collège communal	04
Vœux communaux... 05>07	
Conseils communaux.....	08-13
Administration.....	14
Service à la Loupe	15
Armistice.....	16
Social.....	17
Jubilé des Noces de Diamant et d'Or ...	18-19
PGS - ATL	
École de Tillet.....	20-21
ADL.....	22-23
Urbanisme	24-25
Énergie	
Environnement.....	26-27

VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes CRAB.....	28
Le Temps Retrouvé.....	28
Tourisme.....	29
Celly-C-Nous.....	30
Nature et Mouvement ...	31
Aînés.....	32
Sportifs à l'Honneur	33
Associations.....	34
Agenda	35

INFOS

HORAIRES SERVICE POPULATION

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Judi ...	9h à 12h30 - 13h30 à 19h
Vendredi	9h à 12h30
Permanence chaque premier samedi du mois de 9h00 à 12h00	

HORAIRES AUTRES SERVICES

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Judi ...	9h à 12h30 - 13h30 à 17h
Vendredi	9h à 12h30

NUMÉRO D'URGENCE

Pour toute urgence communale, un membre du Collège à votre disposition 24/24 !

0474 68 68 68



Editorial

Le verre à moitié plein ?

Que nous réserve 2023 ?

L'année 2022 n'a pas été de tout repos. Après cette crise du covid et ses nombreuses conséquences, nous avons été confrontés à une guerre aux portes de l'Europe, une montée des extrémismes dans plusieurs nations européennes, l'enfermement et la condamnation injuste à des coups de fouets d'un ressortissant belge à l'autre bout du monde, une crise de l'énergie qui fragilise les plus précaires. Mais également « les affaires » comme on les appelle, qui secouent les différents niveaux de pouvoir...

Toutes ces crises pourraient ébranler notre confiance en l'avenir, notre confiance en la classe politique qui gouverne à la destinée de notre pays, de notre région, etc. Et c'est compréhensible.

Mais ne pouvons-nous pas chercher ce qui pourrait nous rendre fiers et optimistes et voir ainsi le verre à moitié plein. Car il y a aussi de quoi se réjouir !

Au niveau de notre commune, il y a matière à être confiants en l'avenir et à rester motivés pour demain.

Un budget ambitieux mais prudent, des travaux qui améliorent le quotidien des citoyens de Sainte-Ode, un calendrier des manifestations qui foisonne de raisons d'aller à la rencontre des uns et des autres, des écoles qui fourmillent de projets, des stages variés qui font la joie des

bambins, des clubs sportifs dynamiques, des investissements dans la transition énergétique et j'en passe...

Mais également les hommes et les femmes qui travaillent pour l'administration communale, ces services efficaces, ce travail sérieux et accompli avec de plus en plus de compétence. J'en veux pour preuve ces formations auxquelles ils participent avec beaucoup de motivation, pour offrir aux citoyens des services de qualité.

Et pour finir en tant que mandataire communale, mon envie de me réjouir se tourne vers un groupement de citoyens membre de la commission locale de développement rural qui se réunit chaque mois pour proposer une stratégie, ambitieuse mais réaliste, afin de faire de notre commune un lieu de vie agréable, dynamique et tourné vers l'avenir. (La CLDR)

Quelle joie de voir ces hommes et ces femmes donner de leur temps pour créer un carnet de route qui nous permettra de proposer des solutions aux enjeux de demain en partenariat avec la fondation rurale de Wallonie.

Pour paraphraser ce légionnaire romain dans les aventures d'Astérix, « Engagez-vous qu'ils disaient », et bien ces personnes se sont engagées pour l'intérêt commun et j'aimerais les en remercier chaleureusement.

Alors pour 2023, je nous souhaite à tous l'optimisme et l'engagement dans tout ce qui nous tient à cœur..

CATHERINE POOS
3^{ème} Echevine



VIE COMMUNALE

GRAND NETTOYAGE

LE 25 MARS À SAINTE-ODE INSCRIVEZ-VOUS !

La 9^{ème} édition du « Grand Nettoyage » se tiendra les 23, 24, 25 et 26 mars prochains ! À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable ! Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante. Elle se manifeste notamment sur les réseaux sociaux où chacun fait preuve de créativité en se lançant divers challenges !

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La commune de Sainte-Ode s'associe à nouveau au « Grand Nettoyage » afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux participants des éditions précédentes de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs, etc.) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les nouveaux participants, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Rendez-vous dès à présent sur bewapp.be (menu « Je passe à l'action », rubrique « Je participe au Grand Nettoyage ») pour compléter votre formulaire d'inscription. La clôture des inscriptions est fixée au 16 mars. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. Nous serons automatiquement informés de votre inscription et vous recontacterons afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets.

Faites partie de ceux qui agissent et inscrivez-vous !



WELLCAMP • ÉTÉ SOLIDAIRE

RECRUTEMENT ÉTUDIANT WELLCAMP ÉTÉ 2023

*Tu es dynamique et motivé/e ?
Tu as le sens de la communication ?*



La Commune de Sainte-Ode procède au recrutement de Mr / Mme CAMP pour l'opération Well'Camp pour l'été 2023.

Ton rôle est de faciliter les contacts entre les camps installés sur le territoire communal et les autorités locales, les commerces, les lieux de loisirs et les habitants. Retrouve plus d'infos sur le job sur notre site www.sainte-ode.be dans la rubrique JOB.

PROFIL :

- Tu es étudiant et as au moins 18 ans, tu as de bonnes connaissances des Mouvements de jeunesse et de la situation communale.
- Les compétences comportementales sont importantes également. Tu seras à l'écoute, orienté solution, avec un bon sens de la communication et relationnel.
- L'agilité, la créativité, l'intelligence émotionnelle, de pair avec des compétences organisationnelles adéquates sont des qualités personnelles recherchées également.
- La connaissance du néerlandais est un atout.
- Le permis B est obligatoire.
- Une première expérience de Mr/Mme Camp est un atout.

RECRUTEMENT ÉTUDIANT ÉTÉ SOLIDAIRE ÉTÉ 2023



*Tu es dynamique et motivé/e ?
Tu aimes le travail physique et de terrain ?
Tu aimes proposer tes services pour aider les autres ?*

La Commune de Sainte-Ode procède au recrutement d'Étudiants pour son service travaux dans le cadre du projet Été solidaire 2023.

Cette initiative te permet d'être sensibilisé à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population pendant les vacances d'été (contrat de 2 semaines).

MISSION :

Tu rejoins notre équipe du service travaux pour une mission de 2 semaines de travail. Les tâches que tu pourras être amené/e à effectuer sont très diversifiées : travaux de peinture dans différents bâtiments communaux dont par exemple les écoles, tonte des pelouses communales au fil des villages de notre territoire, petits travaux dans les bâtiments communaux, entretien des fleurs, ... Dans le cadre de cette mission, tu es amené/e à être en contact avec les citoyens, avec qui tu pourras mettre en avant ton sens de l'écoute et du service.

CONDITIONS :

Être étudiant et être âgé de minimum 15 ans, être volontaire et ne pas craindre le travail manuel, en intérieur comme en extérieur.

Les candidatures (lettre de motivation indiquant notamment tes disponibilités et Curriculum vitae) sont à remettre à l'administration communale par courrier :

Rue des Trois Ponts, 46 - 6680 SAINTE-ODE ou courriel : contact@sainte-ode.be pour le 15 avril 2023 au plus tard.

VIE COMMUNALE



COLLÈGE COMMUNAL



Bourgmestre

PIRARD Pierre (Commune Passion)

Rue d'Amberloup, 56 • 6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0495/58.20.60 • Mail : pierre.pirard@sainte-ode.be

Affaires générales, police, zone de secours, finances, économie (ADL), Sainte-Ode Smart Village, état civil et population, ressources humaines, cérémonies patriotiques, relations publiques et communication, programmes européens



1^{er} Echevin

THIRY Christophe

(Commune Passion)

Rue de Bastogne, 28
6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0497/46.78.04

Mail : christophe.thiry@sainte-ode.be

Travaux, propreté publique, sécurité routière, cimetières, agriculture, forêt, bien-être animal



Conseillère communale

DESSÉ Marie (Commune Passion)

Le Jardin, 21 A

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/49.73.21

Mail : marie.desse@sainte-ode.be



2^{ème} Echevin

MISSON Jean-Pol

(Commune Passion)

Rue des Forges, 43 -
6680 SAINTE-ODE (Tillet)

GSM : 0498/50.03.93

Mail : jean-pol.misson@sainte-ode.be

Urbanisme, aménagement du territoire, développement rural, citoyenneté, sports, logement, seniors, patrimoine, cultes



Conseiller communal

ZABUS Loïc

(Commune Passion)

Rue Arc-en-Ciel, 64

6680 SAINTE-ODE (Houmont)

GSM : 0498/69.54.78

Mail : loic.zabus@sainte-ode.be



3^{ème} Echevine

POOS Catherine (Commune Passion)

Rue de la Chênaie, 6

6680 SAINTE-ODE (Sprimont)

GSM : 0496/60.16.33

Mail : catherine.poos@sainte-ode.be

Environnement, développement durable, tourisme, associations, jeunesse, Conseil communal des enfants, extrascolaire, emploi, gestion du bus communal, fêtes et cérémonies non patriotiques



Conseillère communale

NICKS-LEBAILLY Elisabeth

(Commune Passion)

Rue Magerotte, 43

6680 SAINTE-ODE (Magerotte)

GSM : 0473/44.51.41

Mail : Elisabeth.lebailly@sainte-ode.be



Présidente du C.P.A.S

HENROTTE Laurence

(Commune Passion)

Renuamont, 52 - 6680 SAINTE-ODE

GSM : 0498/94.01.41

Mail : laurence.henrotte@sainte-ode.be

Aide sociale, aides à domicile, aides énergétiques, initiative d'accueil, en charge au sein de Collège de l'enseignement, de la petite enfance, du plan de cohésion sociale et de la santé



Conseiller communal

MACOIR Johnny

(CAP 2030)

Rue d'Amberloup 54

6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0495/38.24.05

Mail : johnny.macoir@sainte-ode.be



Présidente du Conseil

DUPLICY Andréa

(Commune Passion)

Acul, 16

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/31.57.94

Mail : andrea.duplicy@sainte-ode.be



Conseiller communal

TANGHE Joël (CAP 2030)

Rue des Vieilles Ecoles 70

6680 SAINTE-ODE (Tonny)

GSM : 0496/61.56.97

Mail : joel.tanghe@sainte-ode.be



VŒUX COMMUNAUX

Discours prononcé par Charlotte LEDUC, Directrice Générale, à l'occasion de la cérémonie des vœux communaux.

Chers collègues, Chers mandataires,
Chers partenaires, Chers citoyens engagés,
Mesdames, Messieurs,

Les vœux retrouvent leur place en janvier. Bilan de l'année écoulée et projections sur l'année nouvelle, ils sont à la fois le compte 2022 et le budget 2023.

Qu'avons-nous fait ces 365 derniers jours ? Quels sont nos souhaits, nos rêves 2023 ? Pour ce faire, je propose, une sorte de cérémonie de remise d'Oscar.

Dans la catégorie :
Silence on tourne...Ca roule...
L'Oscar est décerné au service travaux !

Service ronronnant en 2022, le service poursuit, discrètement ou non, ses missions d'entretien des voiries, espaces verts, bâtiments, cimetières mais aussi des cours d'eau, nargués sans cesse par les castors qui construisent et reconstruisent sans relâche leurs barrages. Le service a fait peau neuve en 2022 grâce à ses nouveaux vêtements de travail en ce compris les shorts autorisés au prix d'un lourd lobbying. Il a poursuivi son équipement avec l'achat d'une nouvelle faucheuse. Il s'est formé aussi avec la passation, récemment, de permis de conduire.

Le service travaux se restructure depuis mi 2022 avec une nouvelle organisation incluant la reprise de la gestion des bâtiments et le volet administratif des travaux par l'administration et en particulier Laurent, œil de Moscou par ailleurs en sa qualité de Conseiller en prévention. Renforcé par l'arrivée d'Ayrton, la disponibilité et compétence du service sont restés de mises en 2022.

Comme d'habitude, service très couteux, le service travaux pèsera encore lourd sur les finances communales en 2023 avec un nouveau bus, un nouveau véhicule, l'achat de silos à sel, des engagements, ... mais tout ça évidemment pour les besoins de tous.

Dans la catégorie :
Solidarité/courage 2022 et espoir 2023
L'Oscar est décerné
aux écoles communales !

Bravo pour les records battus en 2022 : record d'annonces d'emploi vaines et post Facebook sans effet, de démissions ou refus de poste, de contrats non signés, etc. Nous subissons, et c'est un euphémisme, l'organisation de la FWB et sur le terrain, les enseignants composent avec les postes vacants, remplacements, contrats précaires, ... les sentiments d'injustice, de découragement, d'impuissance...

Mais le bateau est à flots ! Le Cap est maintenu. Eloïse, Christelle, Steve, Patricia et toutes les équipes des écoles, vous continuez, avec le soutien de Florence et ses accueillantes/ accueillants toujours disponibles, vous gérez, vous palliez dans la confiance, la recherche de solutions et la préparation de l'année 2023-2024 qu'on voudrait tous tellement plus sereine et axée sur le développement des écoles, de leurs plans de pilotages, de leurs projets.

Dans la catégorie : Chançards/innovants 2022
L'Oscar est décerné à la crèche !

La crèche jongle entre ses milles contraintes et parvient à sortir, humblement, simplement, comme si c'était évident, des projets pour ses bébés. Elle sort de l'image classique d'une crèche et s'efforce d'éveiller ses petits bouts dès leur plus jeune âge : sortie en bus, balade en calèche, activités lecture, etc.

Elle s'efforce aussi de créer le lien et de préparer ses bébés, comme leurs parents, à la transition vers les écoles maternelles. Au jour le jour, c'est un environnement sécurisé et bienveillant que vous leur offrez. Les retours sont unanimes. L'« Ode aux Câlins » est un paradis pour les bébés et rencontre d'ailleurs un succès fou. Coût de grâce, fin 2022, le dossier de demande d'extension est retenu ! Sept nouvelles places à l'horizon 2025. Ces nouvelles places ne sont pas de la chance. Elles sont la reconnaissance d'un besoin établi, démontré et d'un projet sérieux.

Dans la catégorie : Oscar spécial
L'Oscar est décerné
à l'administration communale !

Vous devez être dans le top des administrations. Loin de l'image du fonctionnaire, l'administration de Sainte-Ode est dynamique, motivée, compétente, solidaire, complémentaire. Malgré le côté « étouffés » de nos bureaux, on respire ! On respire, on vit, on projette, on rêve Sainte-Ode au 46 Rue des Trois Ponts. On s'offusque aussi, on râle parfois, Mais c'est parce qu'on est passionné.

Merci à tous pour votre confiance, votre compréhension, votre empathie. On roule ensemble et on embarque avec nous sans ralentir le train, les nouveaux programmes, nouvelles organisations de travail, nouvelles recrues. Et en 2023, on continuera !

Dans la catégorie : Hors catégorie
L'Oscar est décerné
aux dames d'entretien !

On évite avec vous la question épineuse et tendue de la féminisation ou non des noms puisqu'aucun homme d'entretien n'a visiblement le courage de tenter de vous égaler.

Mission de l'ombre, vous êtes hors catégorie parce que vous êtes précieuses, partie entière des équipes des écoles, de l'administration, de la crèche mais avec la difficulté de travailler souvent seule et en horaire décalé.

Enfin, dans la catégorie : Mandataires
L'Oscar est décerné au Collège
et Conseil communal.

Immense merci de m'avoir fait confiance et, après m'avoir désignée comme stagiaire au poste de DG, m'avoir confirmée dans ce poste en me nommant en novembre dernier. Merci aussi de suivre mes/nos demandes en termes d'équipement, d'aménagements, ... Nous sommes libres, soutenus et travaillons sans pression politique et dans le respect et la compréhension mutuelle.



VIE COMMUNALE

VŒUX COMMUNAUX

Discours prononcé par Charlotte LEDUC, Directrice Générale, à l'occasion de la cérémonie des vœux communaux. (suite)

Je ne pourrais clôturer, sans le moment tant attendu de tous, celui de la présentation des nouveaux membres de l'équipe communale. S'engager dans le personnel communal, c'est se bouger et faire bouger sa commune.

Arrivée le 26 juillet 2021, mais sous CDI en 2022, Eloïse LONGUEVILLE, Madame enseignement. Comptable de formation, elle ne jongle plus avec les chiffres mais les pages des circulaires, procédures. Dites-lui CAD, congé, remplacement, contrat APE, DIMONA, détachement, CECP, offres d'emploi, horaires, ... Elle maîtrise ! Efficace et déjà reconnue dans ses compétences, tout le monde veut Eloïse. Eloïse voyage donc entre les écoles et l'administration. Elle sent, avec justesse, l'ambiance, les contextes, les besoins. Elle est un soutien infaillible pour les écoles, directions et évidemment le PO.

Arrivé le 1^{er} mars 2022, Laurent RASKIN, semble avoir toujours été là ! Aussi comptable de formation, il nage comme un poisson dans l'eau à l'administration, au service travaux, dans les bâtiments communaux. En plus d'avoir intégré en un temps records les joyeuses complexités administratives communales, Laurent gère les aspects plus techniques. Agent administratif du service travaux, conseiller en prévention, Laurent est l'homme de l'administration, sa visseuse toujours sous la main et prêt à aider ses collègues féminines qui ne manquent pas d'en profiter.

Arrivée le 2 mai 2022, Anne-Charlotte STILMANT assure le nettoyage à l'école de Sprimont. Psychologue de formation, Anne-Charlotte travaille consciencieusement et avec

discrétion en parfaite collaboration avec l'équipe éducative.

Arrivé le 9 mai 2022, Ayrton VAN MECHELEN, travaille au service travaux. Restaurateur de formation, il est évidemment le cuisto de service du service mais surtout un nouvel ouvrier discret et efficace au sein de l'équipe.

Arrivé le 29 août 2022, Steve DARDENNE dirige l'école de Rechrival depuis la rentrée 2022-2023. Un homme dans le monde féminin de l'enseignement, Steve impose son style et ses idées avec son habituel humour... Il a sa vision de son école et avance coûte que coûte malgré les obstacles qui ne l'ont pas ménagé en 2022. L'école dans les bois, c'est lui. La classe unique c'est lui. Il donne sans compter pour son école, ses élèves, sans se décourager. Steve est sur tous les fronts ! Il impressionne par sa mentalité positive, détachée et son professionnalisme.

Arrivé aussi le 29 août 2022, Lucas TOUILLAUX, enseignant, a intégré les écoles communales. Enseignant multifonction et multi écoles, il est le messie tant attendu de l'enseignement communal. Lucas et sa cool attitude font l'unanimité.

Arrivées le 29 août 2022, Patricia RISKO et Gwenaëlle GOFFIN ont intégré les accueils des écoles de Rechrival et Lavacherie. Passionnée d'équitation, Gwenaëlle gère avec énergie les enfants le midi à Lavacherie et le mercredi après-midi. Gwenaëlle est sur le front en permanence, prête à se lancer dans un jeu de coopération ou jeu d'extérieur qu'elle affectionne.

Patricia quant à elle, s'occupe des élèves de l'école de Rechrival. Ses élèves ont la chance de profiter de ses talents de cuisine et sa passion pour la nature. Les pâtes de fruits, c'est Patricia ! La disponibilité, la spontanéité, c'est aussi Patricia.

Enfin, petit clin d'œil à notre voisin d'à côté Romain GAUDRON, pérennisé au poste de Directeur général du CPAS de Sainte-Ode. Nous sommes ravis de côtoyer Romain au sein de l'administration et de profiter de son immense bienveillance, son ouverture, son humour sans filtre, son sens de l'écoute, ...

Je clôturerai enfin, en vous remerciant tous encore une fois de l'humanité profonde qui règne ici à Sainte-Ode. Si je devais définir en un mot mes sensations à Sainte-Ode depuis un an, je dirais sans hésiter « humanité ». L'humanité semble ancrée dans les gènes communaux et transmise par ceux qu'on ne cite plus parce qu'ils sont là depuis plus longtemps.

Si l'avenir ne peut être prédit, misons en tout cas sur notre bonheur d'être ensemble et de profiter de ces vœux communaux.

Félicitations aux étudiants qui ont fait la démarche de répondre à l'appel à candidature et qui ont la lourde tâche de s'occuper de nous ce soir !

Merci aussi au traiteur Laurent HUBERTY, au Dj Raphaël MARBEHANT.

A vous tous qui portez Sainte-Ode quelque part en vous, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette année 2023 et plein de bonheur dans vos vies.

Discours prononcé par Pierre PIRARD, Bourgmestre, à l'occasion de la cérémonie des vœux communaux.

Chers collègues élus du Collège, du Conseil communal et de l'action sociale, Madame la Directrice générale, chère Charlotte, Monsieur le Directeur général du CPAS, cher Romain, Mesdames les Releveuses, chères Anne et Geneviève, Mesdames et Messieurs les membres du personnel communal, Mesdames et Messieurs en vos titres, grades, fonctions et qualités, Chers vous toutes et tous qui représentez ce soir les visages de l'action quotidienne de Sainte-Ode au service de sa population,

Cette année, nous renouons enfin avec la tradition des vœux qui retrouvent leur vraie place en janvier. A l'aune de ce constat, au nom de l'ensemble de mes collègues du Collège et du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue tout en vous disant combien nous sommes heureux de vous retrouver en cette occasion.

Je voudrais tout d'abord excuser les absences de Monsieur le Gouverneur Olivier Schmitz, des Conseillers communaux, Marie Dessé, Joël Tanghe et Johnny Macoir, celle du Chef de Corps de la Zone de Police, le 1^{er} Commissaire Divisionnaire André Mathieu, représenté ce soir par son responsable des opérations, le Commissaire Aland Dieudonné et enfin celle du Colonel Stéphane Thiry, Chef de Corps de notre Zone de Secours.

Nous avons aujourd'hui bien dépassé la mi-législature et les deux années qui nous restent à vivre ensemble, sans doute plus pour une partie des élus, seront des années cruciales pour le bon aboutissement de différents dossiers qui pour certains ont été amorcés dès le début de la législature.

Plus que d'autres, 2023 sera sans doute une année déterminante pour que puissent éclore pas mal de nos projets. Je pense par exemple, sans chercher à me montrer exhaustif, à la rénovation de l'ancienne voie du tram au départ d'Amberloup, à la réfection et création de trottoirs pour la traversée de Lavacherie, à la réalisation de la maison de village de Magerotte, à l'agrandissement de la crèche, à la

rénovation de différentes voiries ou encore à la découverte du projet de station d'épuration à Amberloup. Si tous ces projets illustrent bien notre volontarisme, ils ne représentent toutefois pas grand-chose s'ils ne se dédoublent pas d'un engagement résolu et constant de la part du personnel communal.

En effet, chacun de vous doit être conscient qu'il détient dans ses mains une bonne part de ces réalisations et qu'à ce titre, notre collaboration se doit d'être optimale, empreinte de confiance et de respect. C'est ainsi que j'ai plaisir à rappeler qu'une carrière au sein de la commune de Sainte-Ode c'est, et ce sera plus que jamais, un engagement au service de nos concitoyens mais aussi du public en général dès lors que nous nous voulons ouverts aux autres notamment via le tourisme.

Cet engagement doit s'incarner chaque jour, que ce soit dans le sourire offert au service population, dans l'écoute et l'orientation adéquate au téléphone, dans le souci d'offrir à notre population ou nos élèves des locaux propres et fonctionnels, dans le souci de traiter rapidement les demandes adressées car, vous en conviendrez, il n'y a rien de pire que de ne pas répondre à un courrier ou un mail, voire de le faire avec des semaines de retard...

Cette notion de service public, que dis-je, cette valeur du service public, doit aussi se matérialiser par la délivrance rapide des permis d'urbanisme ou encore, autre défi, par le bon aménagement des cimetières, sujet légitimement sensible pour de nombreuses personnes. Nous nous devons en effet de trouver les solutions qui, malgré l'interdiction d'utilisation des herbicides, doivent pouvoir, malgré tout, leur permettre d'être correctement entretenus.

C'est aussi veiller à la propreté publique, qui après avoir pu bénéficier d'une belle campagne de prévention orchestrée par notre service environnement, aura l'occasion de s'appuyer sur une accentuation de la répression via les sanctions administratives pour celles et ceux qui restent insensibles aux messages de prévention. La propreté publique n'est évidemment pas le seul champ d'action visé par celles-ci, mais bien plus largement, ce sont tous les actes inciviques qui seront poursuivis par l'instauration d'un meilleur suivi des

sanctions administratives.

La valeur du service public, c'est aussi le sérieux et la rigueur de notre personnel ouvrier qui représente autant d'ambassadeurs d'importance pour l'image de notre administration, dès lors qu'ils s'attèlent chaque jour à faire mentir les caricatures qui discréditeraient leur force de travail. Nous tenons d'ailleurs à redire haut et fort, toute l'estime que nous portons à ce personnel indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

La valeur du service public, c'est aussi l'action menée en matière sociale ou de logement, car les difficultés vécues par un nombre toujours plus important de nos concitoyens nous rappellent combien ce secteur reste porteur de sens et nécessite des moyens.

Nos services de la Cohésion sociale et du CPAS s'y emploient chaque jour, dans un contexte de plus en plus difficile, faisant face à une dramatique recrudescence de la pauvreté, de la violence sous toutes ses formes mais aussi des différentes formes d'assuétude.

Par ailleurs, la situation inédite que l'Europe connaît actuellement entraîne un afflux de réfugiés de guerre ou issus de pays instables qui nous a déjà bien mobilisés. Nous le faisons conformément à notre sens des responsabilités et de la solidarité. Mais aucunement nous ne pouvons le faire au détriment de nos concitoyens qui attendent que nous nous impliquions à leur côté et que nous veillions à leur bien-être. C'est une question de convictions et de principe car, s'il est bien entendu que ces deux générosités doivent s'additionner, il l'est tout autant qu'elles ne doivent certainement pas se substituer l'une à l'autre. Sans quoi, nous favoriserions irrémédiablement un scénario d'hostilité et de rejet plutôt qu'un scénario de fraternité et de respect.

Délivrer des attestations à temps et à heure, accompagner les plus démunis, favoriser le développement de l'activité économique sur notre territoire, orienter ceux qui souffrent d'un deuil inopiné, entretenir nos voiries, procurer un cadre adéquat à nos élèves et à nos petits bouts dans de belles écoles ou une crèche au top, émanciper grâce à la culture et au sport, favoriser l'apprentissage grâce à un enseignement et un encadrement de qualité, rafraîchir et entretenir nos bâtiments, offrir, aussi souvent que

possible, des locaux sains, fonctionnels et propres à nos écoliers, à nos agents, à nos sportifs et au tissu associatif, travailler à l'attractivité touristique de notre commune, entretenir notre patrimoine pour les générations futures, veiller à la salubrité des logements, développer un plan climat démontrant la prise de responsabilité de Sainte-Ode en matière environnementale au travers de sa participation à la Convention des Maires, tous ces actes mais aussi bien d'autres encore que j'aurais pu aussi énumérer, donnent du sens à notre ADN, celui d'un service de qualité à nos concitoyens.

Sur base de ces constats, vous devez être fiers d'être des agents communaux. Vous devez être fiers de contribuer chaque jour à embellir Sainte-Ode et ses villages que nous aimons tant. Soyez fiers de porter l'uniforme de travail ou de représenter notre commune dans vos diverses réunions techniques ou dans celles se tenant à l'extérieur. Soyez fiers d'assurer l'avenir de nos petites têtes blondes, soyez fiers d'assurer l'encadrement administratif de nos concitoyens. En résumé et tout simplement, soyez fiers de servir !

De notre côté, afin de vous aider à servir dans les meilleures conditions possibles, nous mettrons tout en œuvre pour continuer à investir dans les ressources humaines, le matériel ou encore l'informatique tout en nous appuyant sur le travail de notre service prévention avec qui nous nous attelons à évaluer aussi régulièrement que nécessaire, les mesures qu'il convient de prendre pour assurer votre sécurité et votre bien-être au travail.

Mais toutes ces actions ne seraient pas réalités si elles ne faisaient aussi l'objet de l'intérêt passionné de nombreux de nos concitoyens jeunes ou moins jeunes qui ont choisi de s'impliquer que ce soit dans la CLDR, la CCATM, l'ATL, le SI, l'Oiseau bleu, le Conseil consultatif des aînés, le Conseil communal des enfants, la future Commission Culturelle ou encore le bénévolat du taxi social. Merci à vous toutes et tous de vous investir sans compter afin de rendre notre commune plus fonctionnelle, plus belle, plus accueillante mais aussi et surtout, plus humaine.

Enfin, je voudrais également associer à ces remerciements, les différents services d'appui extérieurs qui

apportent leur professionnalisme dans la gestion des matières spécifiques ou techniques qui nécessitent des compétences que la taille de notre commune ne lui permet pas d'assumer seule. Je pense à la Zone de Police, à la Zone de Secours, au Commandement militaire de la Province représenté ce soir par son Commandant, le Colonel BEM Yves Limbourg. Tous ces services s'inscrivent comme autant de gardiens de notre sécurité et donc, ne l'oublions pas, comme défenseurs de nos libertés.

Je voudrais également remercier le DNF, toute l'équipe des services techniques provinciaux, la FRW représentée ce soir par Séverine et Pierre-Emmanuel, mais aussi l'ensemble des acteurs qui nous guident et nous secondent. Sachez que nous mesurons toute l'importance de votre apport et que la bonne collaboration que nous entretenons avec chacun d'entre vous s'inscrit parfaitement dans le cadre des valeurs de service public que j'ai pu énoncer un peu plus tôt. Non seulement, nous nous en réjouissons mais surtout, nous vous en remercions.

Nous voilà donc au début d'une nouvelle année. Une de plus. Avec son lot de surprises et d'imprévus. Avec sa cohorte de plaisirs et de bonheurs. Avec aussi ses défis et nos envies. Parfois avec nos déceptions et frustrations. Mais c'est précisément la raison pour laquelle, plus que jamais, il nous faut profiter du temps présent, avec appétit, avec passion. Soyez gourmands de la vie, elle est tellement précieuse et elle peut se montrer tellement enthousiasmante...

A chacun d'entre vous, au nom du Collège et du Conseil communal, j'adresse mes vœux sincères de bonheur et surtout de bonne santé pour cette nouvelle année. Je vous souhaite de continuer de nourrir une fructueuse collaboration au service de toutes nos concitoyennes et de tous nos concitoyens pour ensemble, perpétuer la tradition du bien-vivre à Sainte-Ode.

Merci pour votre engagement au quotidien et bonne soirée à toutes et à tous !



VIE COMMUNALE

CONSEILS COMMUNAUX Les ordres du jour, les projets de décision et les procès-verbaux du Conseil communal sont disponibles sur : www.deliberation.be/sainte-ode

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente

Pierre PIRARD, Bourgmestre,

Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,

Catherine POOS-SIMON, Echevins ;

Laurence PIERLOT-HENROTTE,

Présidente de CPAS ;

Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS,

Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR

Conseillers communaux ;

Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal,

En séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 août 2022

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 3 août 2022 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Monsieur Johnny MACOIR signale s'abstenir sur ce point.

2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modifications

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De modifier comme suit le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

Article 23 - Les lieu, jour et heure et l'ordre du jour des réunions du Conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage

à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatifs à la convocation du conseil, ainsi que par un avis diffusé sur le site internet de la commune.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés par e-mail de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal. Le délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A la demande des personnes intéressées, la transmission de l'ordre du jour peut s'effectuer gratuitement par voie électronique.

Les projets de délibérations visés à l'article L1122-24, alinéas 5 et 6, ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative visées aux articles L1122-13, §1^{er}, alinéa 2, et L1122-24, alinéa 3, concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion. Les projets de délibérations visés à l'alinéa 1^{er} portent la mention « Projet de délibération ».

Dans les cas d'urgence visés aux articles L1122-24, alinéa 1^{er}, et L2212-22, §3, alinéa 1^{er}, et en cas de force majeure, les projets de délibération et notes de synthèse explicative sont publiés au plus tard dans un délai d'un mois après le conseil communal.

Article 78 - Les membres du Conseil communal ont le droit d'obtenir copie électronique ou, le cas échéant, physique des actes et pièces dont il est question à l'article 77.

Les copies demandées sont délivrées dans les 5 jours de la réception de la formule de demande, par le Bourgmestre ou par celui qui le remplace.

Les copies sont consultées physiquement au siège de la Commune si la transmission électronique est techniquement impossible.

Les copies physiques sont délivrées moyennant paiement d'une redevance fixée suivant le règlement-redevance applicable. Le taux de la redevance n'excède pas le prix de revient.

Les copies électroniques sont délivrées gratuitement.

La présente décision sera transmise à la tutelle d'annulation.

3. Mariage - Autorisation de célébrations de mariage les dimanches et jours fériés

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'autoriser la célébration de mariage les dimanches et jours fériés.

4. Achat du terrain de football de Beauplateau et ses infrastructures

DÉCIDE : À main levée par 9 voix «pour» et deux abstentions (Johnny MACOIR et Joël TANGHE)



D'approuver l'achat du terrain de football et de sa buvette sis à Beauplateau à Monsieur Jacques LOISEAU et Madame Myriame SOREL pour la somme de 140.000 euros ;

De valider le projet d'acte entre la Commune et les vendeurs.

5. Vente de bois coupe ordinaire 2022 - exercice 2023 - Etats de martelage - Clauses particulières

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'accepter et d'approuver les extraits de martelage pour la Commune de Sainte-Ode, du cantonnement de Nassogne.

6. Intercommunale IDELUX Projets publics - Assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IDELUX Projets publics le 21 septembre 2022.

7. Intercommunale IDELUX Développement - Assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IDELUX Développement le 21 septembre 2022.

8. Convention relative à la mise à disposition d'un médiateur pour les sanctions administratives communales (SAC) par la Ville de Bastogne pour huit communes de la zone de police Centre-Ardenne

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De valider la convention relative à la mise à disposition d'un médiateur pour les sanctions administratives communales (SAC) par la Ville de Bastogne pour huit communes de la zone de police Centre-Ardenne.

9. Conditions de recrutement de moniteurs pour les plaines de vacances communales

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De fixer les conditions de recrutement pour l'engagement de moniteurs pour les plaines de vacances (barème légal), en contrat à durée déterminée de 5 jours ;

Le nombre de poste à pourvoir sera fixé suivant les besoins de chaque plaine.

10. Conditions de recrutement d'étudiants - animateurs pour les plaines de vacances communales

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De fixer les conditions de recrutement pour l'engagement d'étudiants - animateurs pour les plaines de vacances (barème légal), en contrat étudiants ; Le nombre de poste à pourvoir sera fixé suivant les besoins de chaque plaine.

11. Règlement-redevance relative au raccordement électrique de distributeurs automatiques commerciaux - 2022-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} Il est établi, pour les exercices 2022-2025, au profit de la Commune une redevance relative au raccordement électrique de distributeurs commerciaux.

Par distributeur commercial, il faut entendre le distributeur exploité par un commerçant ou une société commerciale à des fins commerciales.

Article 2 Cette redevance est fixée comme suit :

- redevance forfaitaire de 50 euros/an par distributeur raccordé sur un compteur communal ; la redevance forfaitaire pleine est due même en cas de raccordement pendant une partie de l'exercice seulement
- redevance variable égale à la consommation électrique enregistrée par le décompteur pour le distributeur concerné, sur base du tarif applicable à la Commune pour son électricité (prix coûtant)

Article 3 La redevance est due par l'exploitant du distributeur raccordé au compteur communal.

12. ASBL La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse - Octroi de Subside - subside 2022 - Fiche PWDR et Saisons de la photo

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'accorder un subside de 2.865,34 euros à l'ASBL La Grande Forêt de Saint-Hubert de de la Haute Lesse pour l'année 2022.

13. Plan cigogne + 5200 - Décision de principe

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De valider l'appel à candidature de la Commune de Sainte-Ode dans le cadre de l'appel à projet cigogne + 5.200 pour l'extension de la crèche communale «L'Ode aux câlins» et ce, pour atteindre une capacité de 21 places d'accueil au troisième trimestre 2025 ;

De demander la prise en compte du caractère rural de la Commune de Sainte-Ode dans le cadre de la fixation des points pour le critère «l'accessibilité et l'implantation de l'infrastructure » ;

De valider l'estimatif des travaux de 160.482,97 euros ;

De prévoir les crédits budgétaires extraordinaires nécessaires dans le budget 2023.

14. Règlement du Conseil communal des enfants - 2022-2023

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Le règlement suivant du Conseil communal des enfants pour l'année 2022-2023.

15. Lutte contre les logements inoccupés - Accord relatifs aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De valider l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés tel que proposé par la Région et annexé à la présente ;

De désigner le personnel administratif communal comme catégorie de personnes ayant accès aux données.

Séance à huis clos.



RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 NOVEMBRE 2022

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente

Pierre PIRARD, Bourgmestre,

Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,

Catherine POOS-SIMON, Echevins ;

Laurence PIERLOT-HENROTTE,

Présidente de CPAS ;

Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS,

Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR

Conseillers communaux ;

Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal,

En séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. Désaffectation et vente de la cabine électrique de Tonny

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De désaffecter et mettre en vente l'ancienne cabine électrique de Tonny, soit la parcelle cadastrée Sainte-Ode 1DIV/Amberloup/C530E10 d'une surface de 20 m² ;

De désigner le Notaire Jean-Charles MAQUET de résidence à Saint-Hubert pour la passation de l'éventuel compromis et de l'acte de vente.



3. Fournitures de matériels pour espaces verts, pièces et réparations - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 17.196,00 € hors TVA ou 20.807,16 €, 21% TVA comprise. De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

4. Fourniture de béton - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 46.262,00 € hors TVA ou 55.977,02 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

5. Fournitures de filets d'eau et accessoires pour la voirie - approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 22.670,00 € hors TVA ou 27.430,70 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

6. Fournitures pour l'entretien du patrimoine - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 24.602,60 € hors TVA ou 29.769,14 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

7. Restauration des façades de la maison communale - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 39.900,00 € hors TVA ou 48.279,00 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.



8. Fournitures et installations d'unités de production photovoltaïque sur les toitures de l'ancienne école de Lavacherie et des 4 écoles communales. - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 70.960,00 € hors TVA ou 78.667,60 €, TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

9. Acquisition d'un bus - marché public conjoint

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} De recourir au marché public conjoint avec la Ville de Saint-Hubert pour acquérir un bus à destination notamment des écoles et de l'accueil extrascolaire.

Article 2 D'approuver les conditions du marché telles que fixées dans le cahier spécial des charges.

Article 3 De désigner la Ville de Saint-Hubert pour exécuter la procédure et intervenir en son nom.

10. Charte Eclairage public ORES ASSETS

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORES ASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, croses ou fixations, et ce au 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de quatre ans ;

Article 2 De charger le Collège de l'exécution de la présente délibération.

11/12. Ecole de Tillet - Recrutement d'une direction pour un remplacement - appel en interne / appel en externe (remplacement de + 15 semaines)

Ces points impliquant un débat portant sur une question de personne, ils sont retirés de la séance publique par la Présidente ; ils seront abordés en séance à huis clos.

13. Convention de collaboration avec l'ASBL Agence de développement local des Commune de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne pour l'incitation à la fréquentation des commerces locaux - Année 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver la convention suivante de collaboration pour l'incitation à la fréquentation des commerces locaux, entre la Commune de Sainte-Ode et l'ASBL ADL.



14. Article 60 Règlement général de comptabilité communal - Curage préventif 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De ratifier la décision du Collège communal du 29 septembre 2022 recourant à l'article 60 du règlement général de comptabilité communale pour le paiement des frais de curage préventif 2022 à concurrence de 11.602,33 euros en l'absence de crédit suffisant à l'article 877/124-06.

15. Situation de caisse 1/2022

PREND CONNAISSANCE :

De la situation de caisse de la Commune de Sainte-Ode pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022 ;

De transmettre au Commissaire d'arrondissement, le procès-verbal de vérification de caisse signée.

16. Modification budgétaire 03/2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	5.536.600,82 €	3.317.582,71 €
Dépenses totales exercice proprement dit	5.307.028,37 €	3.165.584,28 €
Boni / Mali exercice proprement dit	229.572,45 €	151.998,43 €
Recettes exercices antérieurs	1.115.385,19 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	97.896,78 €	1.090.529,36 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	2.069.583,49 €
Prélèvements en dépenses	775.200,00 €	1.131.052,56 €
Recettes globales	6.651.986,01 €	5.387.166,20 €
Dépenses globales	6.180.125,15 €	5.387.166,20 €
Boni / Mali global	471.860,86 €	0,00 €

2. Budget participatif : non

Article 2 De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

17. Coût-vérité déchet - Taux de couverture estimé pour l'année 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De valider le taux de couverture estimé pour l'année 2023 dans le cadre du coût-vérité déchets, soit un taux estimé de 103%.

18. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte - Exercice 2022

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} - Principe

Il est établi au profit de la Commune, pour l'exercice 2023, une taxe annuelle sur la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et des déchets y assimilés constitués d'une partie fixe et d'une partie variable.

19. Règlement-taxe sur les immeubles inoccupés - Exercices 2023-2025

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'abroger le règlement communal concernant la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés du 11 décembre 2019 et relatif aux exercices 2020 à 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2023 ;

D'adopter le nouveau règlement-taxe sur les immeubles inoccupés relatif aux exercices 2023 à 2025.

20. Règlement - taxe pour la délivrance de documents administratifs - Exercices 2023-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Le règlement du 31 octobre 2019 relatif à la taxe pour la délivrance de documents administratifs - exercices 2020-2025 est abrogé. Le nouveau règlement est adopté.

21. Règlement - taxe sur les secondes résidences - Exercices 2023-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 - Principe

Il est établi pour les exercices 2023 à 2025 inclus une taxe communale sur les secondes résidences.

Ne sont pas visés les établissements d'hébergements touristiques (établissements hôteliers, hébergements touristiques de terroir) tel que définis par le Code wallon du Tourisme. Dans le cas où une situation peut donner lieu à l'application à la fois du présent règlement et celui établissant une taxe de séjour,

seul le règlement relatif à la taxe sur les secondes résidences sera applicable.

22. Règlement - taxe sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité - Exercices 2023-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 - Principe

Il est établi, pour les exercices 2023 à 2025 inclus, une taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.

23. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) - Exercices 2023-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 - Principe

Il est établi pour les exercices 2023 à 2025, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année donnant son nom à l'exercice d'imposition.

24. Centimes additionnels au précompte immobilier (PI) - Exercices 2023-2025

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 - Principe et taux de taxation

Il est établi pour les exercices 2023 à 2025, 2,700 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

25. Tutelle sur le CPAS - Budget 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 La délibération du Conseil de l'action sociale de Sainte-Ode du 10 octobre 2022 relative au budget 2023 est approuvée.

26. Tutelle sur le CPAS - Modifications budgétaires ordinaire (2) et extraordinaire (1)

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 La délibération du Conseil de l'action sociale de Sainte-Ode du 10 octobre 2022 relative aux modifications budgétaires 2022 du CPAS (ordinaire 2 et extraordinaire 1).

27. Budget - établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Roumont » - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'émettre un avis favorable sur le budget de l'établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Roumont », pour l'exercice 2023, voté en séance du 31 août 2022 par le Conseil de Fabrique.

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 NOVEMBRE 2022 (suite)

28. Budget – établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Houmont » – exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l’unanimité

Article 1^{er} Le budget de l’établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Houmont », pour l’exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 23 août 2022 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	6 914,68 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5 405,68 €
dont quote –part de 4/5	4 324,54 €
Recettes extraordinaires totales	3 257,32 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
dont un excédent présumé de l’exercice courant de :	3 257,32 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4 700,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5 472,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
dont un déficit présumé de l’exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	10 172,00 €
Dépenses totales	10 172,00 €
Résultat budgétaire	0,00 €

29. Budget – établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Magerotte » – exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l’unanimité

Article 1^{er} Le budget de l’établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Magerotte », pour l’exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 23 août 2022 est approuvé comme suit :



Recettes ordinaires totales	3 831,22 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	3 681,22 €
Recettes extraordinaires totales	1 058,78 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
dont un excédent présumé de l’exercice courant de :	1 058,78 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1 895,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	2 995,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
dont un déficit présumé de l’exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	4 890,00 €
Dépenses totales	4 890,00 €
Résultat budgétaire	0,00 €

30. Budget – établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Lavacherie » – exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l’unanimité

Article 1^{er} Le budget de l’établissement culturel « Fabrique d’Eglise de Lavacherie », pour l’exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 28 septembre 2022 est réformé comme suit :

Recettes ordinaires totales	11 931,34 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11 161,34 €
Recettes extraordinaires totales	2 236,66 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
dont un excédent présumé de l’exercice courant de :	2 236,66 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6 745,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7 423,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
dont un déficit présumé de l’exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	14 168,00 €
Dépenses totales	14 168,00 €
Résultat budgétaire	0,00 €

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 NOVEMBRE 2022

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère – Présidente

Pierre PIRARD, Bourgmestre,

Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,

Catherine POOS-SIMON, Echevins ;

Laurence PIERLOT-HENROTTE,

Présidente de CPAS ;

Joël TANGHE, Marie-DESSE, Loïc ZABUS,

Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR

Conseillers communaux ;

Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal,

En séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

A défaut d’observation, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 est approuvé conformément à l’article 48 du règlement d’ordre intérieur du Conseil communal.

Il est noté qu’une correction est réalisée au point 20 du procès-verbal : « Règlement - taxe pour la délivrance de documents administratifs – Exercices 2023-2025 » :

- Correction d’une erreur matérielle à l’article 1^{er} comme suit :

« Il est établi pour les exercices 2023 à 2025 une taxe communale pour la délivrance de documents administratifs par la Commune ».

- Correction à la demande de la tutelle de l’article 4 comme suit :

« La taxe est payable au comptant au moment de la délivrance du document.

En cas de non-paiement de la taxe à l’échéance, conformément aux dispositions légales applicables, une sommation de payer sera envoyée au contribuable. Cette sommation de payer se fera par courrier recommandé. Les frais postaux de cet envoi seront à charge du contribuable. Ces frais seront recouverts avec le principal ».

2. Intercommunale Imio - Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2022

DÉCIDE : À main levée et à l’unanimité

D’approuver les points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale IMIO du 13 décembre 2022 ;

De transmettre la présente décision à l’intercommunale IMIO ;

De charger le Collège communal d’exécuter la présente décision.

3. Intercommunale Sofilux - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2022

DÉCIDE : À main levée et à l’unanimité

D’approuver les points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale SOFILUX le 14 décembre 2022 ;

De transmettre la présente décision à l’intercommunale SOFILUX ;

De charger le Collège communal d’exécuter la présente décision.

4. Intercommunale ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ORES Assets le 15 décembre 2022 ;
De transmettre la présente décision à l'intercommunale ORES Assets ;
De charger le Collège communal d'exécuter la présente décision.

5. PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De désigner les membres de la CLDR, hors quart communal. De désigner comme quart communal : (5 Commune passion et 1 Cap 2030)

Effectif	Suppléant
Jean-Pol Misson	Laurence Henrotte
Pierre Pirard	Catherine Poos
Christophe Thiry	Johnny Macoir

6. Mise en conformité des installations électriques des bâtiments et interventions ponctuelles pour dépannages. - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} D'approuver le cahier des charges et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Le montant estimé s'élève à 37.700,00 € hors TVA ou 43.367,00 €, TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

7. Article 60 Règlement général de comptabilité communal - Précompte immobilier - section Tillet

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De ratifier la décision du Collège communal du 20 octobre 2022 recourant à l'article 60 du règlement général de comptabilité communale pour le paiement des frais liés au précompte immobilier de la section Tillet à concurrence de 7.202,28 euros en l'absence de crédit suffisant à l'article 124/125-10.

8. Composition du Conseil de participation - Modification

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De modifier la composition du Conseil de participation.

9. Affiliation 2023 à l'ASBL Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (CRECCIDE)

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De s'affilier pour l'année 2023 à l'ASBL Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie ;

De désigner Catherine POOS pour représenter la Commune à l'Assemblée générale de l'ASBL

De signer la convention de partenariat 2023 avec l'ASBL Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie.



10. Budget - établissement culturel « Fabrique d'Eglise d'Amberloup » - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} Le budget de l'établissement culturel « Fabrique d'Eglise d'Amberloup », pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 21 octobre 2022 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	20 193,60 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	17 261,51 €
Recettes extraordinaires totales	19 633,40 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	-
dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	8 633,40 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	11 150,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	17 677,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	11 000,00 €
dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	-
Recettes totales	39 827,00 €
Dépenses totales	39 827,00 €
Résultat budgétaire	0,00 €

11. Budget - établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Rechrival » - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} Le budget de l'établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Rechrival », pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 12 octobre 2022 est réformé comme suit :

Recettes ordinaires totales	6 048,84 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5 708,84 €
Recettes extraordinaires totales	3 426,16 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	-
dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	3 426 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3 335,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6 140,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	9 475,00 €
Dépenses totales	9 475,00 €
Résultat budgétaire	0,00 €

Séance à huis clos.

VIE COMMUNALE

ADMINISTRATION

CRÉATION D'UNE COMMISSION CULTURELLE À SAINTE-ODE



La commune de Sainte-Ode cherche à étendre la culture sur son territoire. A cette fin, elle désire mettre sur pied une commission culturelle au cœur de Sainte-Ode.

La commission culturelle a pour mission de débattre de la programmation culturelle au sein de Sainte-Ode et de proposer des recommandations au Collège communal.

Plus précisément, la Commission Culturelle a pour vocation de proposer une liste d'artistes, d'associations, d'intervenants susceptibles de participer à l'animation culturelle sainte-odoise aux autorités communales. Une fois validée, la commission culturelle organise les activités retenues au sein des salles communales de Sainte-Ode.

La commune de Sainte-Ode souhaite apporter à ses citoyens des découvertes artistiques (théâtre, musique, stand up, chant, etc.), des repas-spectacles, des journées découvertes pour les familles, des soirées à thème, etc.

Les conditions pour faire partie de la Commission Culturelle sont :

- Être âgé de 18 ans ;
- Habiter sur le territoire de la commune de Sainte-Ode ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Avoir posé sa candidature auprès du Collège communal

Envie de nous rejoindre ? Prenez contact avec Madame Longueville
0495/91.46.81 ou
eloise.longueville@sainte-ode.be



RÉDUCTION IMMONDICES 2023

L'administration communale de Sainte-Ode octroie, pour certaines catégories de personnes, une réduction sur la taxe immondices.

Les personnes visées par cette réduction sont les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM, anciennement VIPO). C'est la mutuelle à laquelle vous êtes affilié qui pourra vous fournir une attestation écrite prouvant que vous remplissez ces conditions.

Il s'agit principalement des personnes suivantes : bénéficiaires d'une allocation aux handicapés, d'un revenu garanti, du revenu d'intégration ou de l'aide équivalente ainsi que s'ils remplissent les conditions de revenus, les veufs/veuves, pensionné(e)s, invalides, orphelin(e)s et certains chômeurs. N'hésitez pas à contacter votre mutuelle pour tout renseignement à ce sujet.

Concrètement, pour bénéficier de cette réduction, vous devez nous transmettre votre attestation BIM avant le 31 mars 2023 à l'administration communale de Sainte-Ode ou par mail à population@sainte-ode.be

ATTENTION :

- Cette attestation doit impérativement être valable pour l'année 2023 ;
- Aucune attestation ne sera acceptée après la date du 31/03/2023 ;
- Cette réduction n'est octroyée que pour les ménages de max. 2 personnes ;
- Pour bénéficier de cette réduction, il est nécessaire d'en fournir une nouvelle chaque année civile.

SERVICE POPULATION/ÉTAT-CIVIL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les documents repris ci-dessous sont gratuits :

- Composition de ménage ;
- Certificat de résidence, de vie ou de nationalité ;
- Extrait de casier judiciaire.

PETIT RAPPEL POUR LES PERMIS DE CONDUIRE :



Le modèle des communautés européennes est valable jusqu'en 2033 SAUF si la photo n'est plus ressemblante. Il est alors impératif de le changer.

Pour les personnes déjà en possession du nouveau format de permis de conduire, n'oubliez pas que ce modèle est valable 10 ans. Aucune convocation n'est envoyée pour le renouvellement. Veillez donc bien à vérifier la date de péremption sur votre permis de conduire et nous vous conseillons de venir demander son renouvellement 3 semaines avant ladite date.

PETIT RAPPEL POUR LES KIDS ID



(Carte d'identité pour les moins de 12 ans) :

La carte d'identité est obligatoire quel que soit l'âge dès que l'on quitte le territoire belge (même au Grand-Duché). En Belgique, elle n'est obligatoire qu'à partir de 12 ans. Pour faire la demande d'une Kids-ID, seule une personne ayant l'autorité parentale sur l'enfant peut en faire la demande (papa, maman ou tuteur légal) et l'enfant doit être présent lors de la demande. Ces règles sont fixées par le SPF.

SERVICE TAXES

Vous souhaitez consulter les règlements taxe et règlements-redevance communaux ? Rendez-vous sur le site Internet de la Commune :

www.sainte-ode.be/ma-commune/g%C3%A9n%C3%A9ralit%C3%A9s/taxes-et-redevances/



LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE

Encore un service qui, après lecture de cet article, n'aura plus de secret pour vous ! Bonne lecture !

C'est en 2007 que Pierre-Yves a rejoint les bureaux de l'administration communale en devenant le coordinateur de l'Agence de Développement Local. Jusque-là Conseiller communal et Attaché au sein d'un cabinet ministériel, il a pris la décision de quitter le Conseil communal afin de s'impliquer à temps plein au service des citoyens de notre commune.

Quelques mots pour le décrire : toujours positif et enthousiaste, Pierre-Yves transmet avec plaisir sa bonne humeur et apprécie particulièrement la diversité présente dans son travail au sein de l'ADL. Après Martine Meunier, il est désormais le plus ancien au sein de l'administration ! Bien que faisant totalement partie de l'équipe communale, il aime rappeler qu'il n'est pas « employé communal » mais engagé par l'ASBL qui chapeaute l'ADL.

Au fait, c'est quoi exactement une ADL ?

Une Agence de Développement Local est un dispositif agréé par la Région wallonne et qui a pour mission de mettre en place des projets de développement économique sur un territoire communal ou pluri communal. Chez nous, l'ADL est active sur les communes de Sainte-Ode, Tenneville et Bertogne. Pour faire simple, l'ADL est en quelque sorte le service « économie » de la commune. Le tissu économique de notre commune étant très diversifié (commerces, tourisme, agriculture, indépendants, entreprises, etc.), le champ d'action de l'ADL est très large !

Les missions et projets menés par l'ADL sont nombreux, en voici un relevé non exhaustif qui, vous le verrez, traite de domaines variés :

- *Organisation/coordination d'événements locaux : Marchés du Terroir des Deux Ourthes, Marché Fermier des 3 Communes, Horeca Days, Tables Secrètes, Fêtes du PNDO, MESA, etc. ;*
- *Gestion du dispositif des chèques commerces ;*
- *Mise en place et Gestion du Groupement d'Achats Communs "GACoeur de l'Ourthe" ;*
- *Carte de fidélité des commerces locaux ;*
- *Gestion du dispositif de prime à l'installation pour les nouveaux indépendants ;*
- *Accompagnement des porteurs de projets actifs sur le territoire ;*
- *Commune du commerce équitable ;*
- *Organisation annuelle de l'action "Job Etudiant" ;*
- *Projets TOTEMUS ;*
- *Formations et informations ciblées à l'attention des indépendants ;*

- *Dynamisation de l'association des commerçants ;*
- *Relai local pour l'organisation d'événements régionaux : Week-end du Client, Virtuel Shopping Days ;*
- *Promotion des indépendants de la commune via les focus rédigés dans le bulletin communal, les pages Facebook "ADL" et "Entreprises et Commerces de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne" ;*
- *Accompagnement des professionnels du tourisme dans le développement de leurs activités ;*
- *Etc.*

Parmi toutes ces missions, Pierre-Yves ne cache pas ses préférences, à savoir l'organisation d'événements et le développement de projets de soutien aux commerçants et producteurs locaux de notre belle commune.

Au-delà des projets qu'il porte pour l'ADL, Pierre-Yves est également connu pour son implication pour le développement touristique de la commune et la gestion du bulletin communal qu'il coordonne depuis près de... 22 ans !

La citation qui lui va bien :

« Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être. Croyez en vous et ils se réaliseront sûrement »

Martin Luther King

VIE COMMUNALE

ARMISTICE

Discours prononcé par Pierre PIRARD, Bourgmestre de Sainte-Ode.

*Cher(e)s collègues des Conseils,
communal et de l'Action sociale,
Madame la Directrice générale,
Messieurs les Porte-drapeaux,
Chers enfants du Conseil communal
des enfants,
Mesdames et Messieurs
en vos titres et qualités,
Chères amies, chers amis,*

*Ce matin, dans toutes les sections de
notre commune, vous et moi nous sommes
levés en hommes et femmes libres. Libres
de nos vies, libres de nos mouvements,
libres de nos idées, libres d'exprimer nos
opinions.*

*Malheureusement nous savons toutes et
tous que ce n'est pas le cas partout, loin
s'en faut.*

*Il est en effet de nombreux endroits
sur la planète où les droits de l'homme
sont bafoués au quotidien, où la liberté
d'expression demeure un rêve inaccessible,
où la déportation, voire la mort, constitue
l'unique réponse à la contestation.*

*Si nous avons vous et moi
l'incommensurable chance de vivre dans
un pays démocratique, c'est en grande
partie dû au sacrifice de ceux dont nous
sommes venus honorer la mémoire ce
matin. Des hommes qui ont offert leurs
lendemains pour nous éviter cet avenir des
plus sombres qui se profilait à l'horizon.*

*Pour certains d'entre eux, c'était il y a un
peu plus de 100 ans, pour d'autres c'était
à l'occasion du deuxième conflit mondial.
Tout cela semble bien loin. Sans doute...
Mais même lointains, ces sacrifices
gardent pour autant toute leur valeur.
Car sans le sacrifice de ces hommes
mais aussi de nombreuses femmes, qui
toutes et tous osèrent se dresser face au
danger, que serions-nous aujourd'hui ?
Peut-être serions-nous logés à la même
enseigne qu'en Corée du Nord, qu'en
Chine, qu'au Laos, qu'en Russie, pour ne*

*prendre que quelques exemples qui ne
constituent malheureusement pas une
liste exhaustive...*

*Les hommes dont les noms figurent sur
ce monument ont écrit l'histoire. Chacun
à leur niveau, ils en ont influencé le
cours. Nous nous devons donc de leur en
être éternellement reconnaissants. En
leur mémoire, nous nous devons de nous
montrer sans cesse attentifs, aujourd'hui
comme demain, aux éventuelles dérives
liberticides insidieusement proposées par
des femmes ou des hommes ou encore par
des partis prônant la haine de l'autre.*

*Bien évidemment, nous ne sommes plus
dans le marasme de l'entre-deux guerres,
résultat d'un Traité de Versailles bien
mal ficelé, ni dans le contexte historico-
politique du début du 20^{ème} siècle qui
voyait la fin inéluctable des grands
empires européens.*

*Et pourtant... Pourtant, l'actualité nous
rappelle que d'aucun en rêve sans doute
à nouveau et font de la guerre une réalité
au seuil de nos contrées, là où l'ignominie
se confond avec l'abject tant les atrocités
commises effacent avec une brutalité
extrême les presque 80 ans de paix dont
pouvait s'enorgueillir l'Europe.*

*Qui plus est, aujourd'hui, outre la
résurgence du crépitement des armes,
le danger est aussi tout autre, moins
militaire mais tout autant dangereux. Cet
autre danger mine les fondements de nos
sociétés démocratiques et se traduit par
le rejet de l'autre, le rejet des différences
mais aussi par le rejet de l'Etat, de ses
structures et de ses représentants. Entre
autres via ces réseaux sociaux qui
finalement abrutissent les gens bien plus
que ce qu'ils ne les élèvent...*

*Nous devrions arrêter de lire sur le net
ces discours ressemblant à de mauvaises
caricatures et nous rappeler que notre*



*Etat, bien que tant honni, demeure le
meilleur garant du fonctionnement du
processus démocratique mais aussi d'une
évolution non violente de notre société.
Une évolution non violente de la société
absolument à l'opposé de la terrible
machine à broyer les hommes contre
laquelle se sont levés ceux dont nous
honorons la mémoire ce matin.
C'est aussi à cela que nous devons penser
aujourd'hui. Car l'Armistice ne doit pas être
uniquement la célébration du souvenir,
elle doit aussi être l'occasion d'engager un
formidable pari sur l'avenir.*

*Un formidable pari sur l'avenir tant pour
nos enfants que pour les enfants de nos
enfants. Car c'est aussi pour eux que nous
sommes ici rassemblés. Pour leur assurer
un avenir empreint de liberté.*

*Assurément ils comptent sur nous. De
notre côté, faisons en sorte de ne pas les
décevoir !*

*Merci à toutes et à tous pour votre
présence, pour votre souci de vigilance et
de transmission de la mémoire. Restons
fermes dans nos convictions, attentifs
à nos devoirs mais surtout, demeurons
confiants dans la force des nouvelles
générations. Je suis convaincu qu'elles
constituent notre meilleure garantie pour
un avenir serein.*

*Merci pour votre bonne attention et bon
long W-E à toutes et à tous !*



VIE COMMUNALE

SOCIAL

TAXI SOCIAL

Un rendez-vous chez le médecin, une visite à l'hôpital, une course à faire, ... mais hélas, vous ne possédez aucun moyen de locomotion ! Alors que faire ?

Pour vous, nous avons la solution : le taxi social !

En effet, des chauffeurs bénévoles se tiennent à votre disposition et vous conduisent, dans la joie et la bonne humeur, là où vous devez vous rendre et ce, à votre meilleure convenance. En outre, ce service ne vous coûtera que 0,4170 € du kilomètre.

N'hésitez donc pas, en cas de besoin, à vous renseigner au 061/21.04.54 auprès de Monsieur SOQUET Anthony, le lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00.

PERMANENCE D'AIDE JURIDIQUE

« Nul n'est censé ignorer la loi ». L'adage est connu mais la réalité quotidienne est bien différente !

Pour permettre à chacun d'obtenir un premier conseil juridique, le CPAS accueille, le premier mercredi de chaque mois, de 14h00 à 16h00, une permanence juridique gratuite assurée par un avocat inscrit au Barreau de Neufchâteau, en collaboration avec le Bureau d'Aide Juridique.

Grâce à cette aide de première ligne, l'avocat pourra orienter de la manière la plus adéquate les personnes qui viendront exposer leurs problèmes.

Merci de prendre rendez-vous auprès de Mr SOQUET Anthony les lundi, mercredi et vendredi de 08h30-12h00 au 061/21.04.54

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement nos chauffeurs bénévoles qui donnent, quotidiennement et sans hésiter, de leur temps pour aider certains de leurs concitoyens.

Un grand merci pour leur dévouement et leur disponibilité.

Avis de recherche !

Pour compléter notre équipe de chauffeurs, nous recherchons des bénévoles qui accepteraient de consacrer quelques heures par mois à leurs concitoyens. De la disponibilité et de la bonne humeur, voici les qualités requises pour rejoindre notre sympathique équipe de volontaires ! Et bien sûr...un permis de conduire en ordre.

Nous comptons sur vous et vous en remercions d'avance !

AIDE ALIMENTAIRE, À QUI S'ADRESSER ?

Les complications financières peuvent engendrer une difficulté à se nourrir.

Grâce au Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), la Belgique reçoit, via l'Union Européenne, des moyens d'offrir une aide alimentaire. Le CPAS de Sainte-Ode obtient chaque année diverses denrées alimentaires non périssables : pâtes, farine, tomates pelées, haricots, huile, etc.

Pour toutes questions, informations ou inscriptions, vous pouvez contacter **Madame Marbehant Aline**
aline.marbehant@cpassainteode.be
061.21.04.50



DES NOUVELLES DU CENTRE CROIX-ROUGE DE SAINTE-ODE

Ramassage de déchets

En partenariat avec la commune, dans le cadre du plan local de propreté, le centre de Sainte-Ode organise régulièrement des ramassages de déchets. Nos résidents ont nettoyé à plusieurs reprises non seulement la route menant au Celly, mais aussi le long de la N829 jusqu'à Lavacherie et sur la N826 en direction de Libramont.

Stages enfants

Après quelques années d'absence suite à la crise sanitaire, nos stages pour enfants ont redémarré. Ces stages permettent aux enfants du centre et à ceux de la commune de se retrouver pour des moments ludiques et créatifs. Lors du congé de Toussaint, ils ont participé ensemble à des ateliers artistiques et culinaires, de grands jeux et une superbe journée à PlopsaCoo. Le prochain stage sera organisé durant les vacances de printemps du 8 au 12 mai 2023. Pour inscrire vos enfants, n'hésitez pas à contacter Fanny Louis (fanny.louis@croix-rouge.be).

Joyeux Noël !

C'est le mercredi 21 décembre que le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de notre centre, pour leur plus grande joie ! Grâce à l'a.s.b.l. « Opération Papa Noël », ils ont tous pu recevoir de merveilleux cadeaux.

PERMANENCES ALE

A partir du 1^{er} février 2023, une nouvelle collaboratrice reprendra la gestion de l'ALE de Sainte-Ode. Madame Françoise BOZART sera présente le mercredi de 13h30 à 15h30

ATTENTION ! NOUVEAU NUMERO DE CONTACT : 0497/49.39.98

Adresse mail inchangée : ale.stode@belgacom.net

VIE COMMUNALE

JUBILÉ DES NOCES DE DIAMANT ET D'OR

Discours prononcé par Pierre PIRARD, Bourgmestre de Sainte-Ode.

Au nom du Conseil communal tout entier, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à nos jubilaires mais aussi à leurs familles pour célébrer aujourd'hui ces fabuleuses étapes de vie que représentent les Noces de Diamant et les Noces d'Or.

Avant toute chose, je voudrais remercier Jean-Pol, notre échevin des aînés qui, en compagnie de Séverine, notre employée en charge de l'organisation des événements communaux, ont fait le tour des foyers pour collecter les éléments qui vont me permettre de brièvement retracer le chemin de vie de nos jubilaires. Je tiens très sincèrement à les remercier tous les deux pour la quantité et la qualité de travail qu'ils ont abattu. Grand merci également à la Royale émulation ardennaise qui nous fait le plaisir d'assurer les intermèdes musicaux.

Quelquefois, il suffit d'un regard, d'un geste de la main, d'un sourire au hasard pour que naisse soudain une complicité. On ne s'y attend pas, ça nous prend par surprise, le coup de foudre éclate

et il nous atomise. Il nous secoue le cœur, les yeux et l'esprit. Il nous fait tourbillonner, nous donne le tournis. Subitement, le monde devient beau, on n'a plus peur de rien. On grimpe sur un petit nuage en se tenant la main.

On s'aime un peu, beaucoup, tellement... pour toujours ! On s'échange des lettres, déclamant la passion et si besoin, l'effeuillage de la marguerite confirme totalement les projets que l'on construit à deux. Et puis, la passion se renforce et donne vite l'envie d'unir les destinées, de fonder une famille.

Alors vient le grand jour, le jour du mariage, quand on décide d'écrire la première des pages où le « je » devient « nous » pour des temps et des temps. C'est là le commencement d'une nouvelle histoire, d'une nouvelle aventure, la plus belle sans doute, celle où la vie se conjugue au futur.

On a tout à construire, on démarre de pas grand-chose en ne connaissant pas tout, mais on ne doute de rien. On ne peut jamais oublier ces doux moments où du statut de : « jeunes amoureux », on



devient des parents. On ne peut oublier ces instants de bonheur où l'on serre le petit tendrement sur son cœur...

Et puis la vie défile jusqu'au moment où on constate que 50 ou 60 ans ont passé... Voici donc le moment de poser le constat que la vie est plus simple quand à deux on déjoue les pièges qu'elle vous met sous les pieds à tout moment et à tout âge.

Vous avez traversé les écueils, les ennuis parfois et si tout ne va pas toujours aussi bien qu'on le dit, vous êtes toujours là, ensemble, comme promis alors, et toujours en vous tenant le bras.

C'est fort de ces constats que nous allons maintenant nous attarder quelques instants sur le cheminement de chacun des couples qui nous ont fait le plaisir d'accepter de partager leur bonheur avec nous.

Nous allons bien évidemment commencer par ceux qui ont déjà parcouru la plus longue route...

L'histoire d'Eloi LEGARDEUR et Marie-Thérèse PAULUS commence par leur rencontre qu'ils doivent au fait que le père d'Eloi, venant de Remience, s'était rendu près du père de Marie-Thérèse à Nimbermont pour faire commerce d'une arme et d'un veau.

S'en suivent alors quelques escapades au cinéma et sans doute aussi en d'autres lieux qu'ils ont bien pris soin de ne pas nous dévoiler... Leur union s'officialisera le 12 janvier 1962 à Nimbermont sous un épais manteau de neige, il y a donc 60 ans, et la journée de noces se terminera par une soirée dansante chez Pulfer.

Eloi et Marie-Thérèse vivent à Magerotte depuis 1964 dans la grange qu'ils ont transformée en maison familiale. Eloi a fait sa carrière comme chauffeur et il a roulé pour la laiterie de Neufchâteau, le service travaux de St-Hubert, la scierie de Vaux-sur-Sûre pour finir sa carrière chez Gresse à Sibret. Depuis qu'il a été pensionné à l'âge de 61 ans, Eloi se consacre à la chasse, sa

grande passion depuis toujours, ainsi qu'à la préparation de son bois de chauffage.

De son côté, Marie-Thérèse s'est consacrée à l'éducation de Philippe, Pascale, Jean-Pol, Marylène et Laurence. Ce qui, vous en conviendrez, n'était pas une mince affaire puisqu'alors, les enfants rejoignaient seulement l'école à l'âge de sept ans. Aujourd'hui, Marie-Thérèse aime mitonner de bons petits plats et se montre particulièrement active dans les manifestations organisées par le dynamique village de Magerotte.

Ils peuvent tous les deux partager leur affection avec une famille bien élargie puisqu'elle leur a donné pas moins de 12 petits-enfants et déjà 6 arrière-petits-enfants.

Bravo à tous les deux pour ce beau parcours de vie et félicitations pour vos noces de diamant.

Un autre couple avait prévu de partager ses noces de diamant avec nous. Il s'agit des époux **Jean-Gilbert LAFORGE** et **Marie-Rose LOUIS** qui se sont unis le 27 février 1962. Malheureusement quelques soucis de santé pour Marie-Rose les empêchent d'être présents parmi nous aujourd'hui.

Nous avons bien évidemment une pensée pour eux et nous formulons nos meilleurs vœux de prompt et bon rétablissement à Marie-Rose. Nous ne manquerons pas de les rencontrer dès que possible afin d'également les mettre à l'honneur.



Dix ans plus tard mais cette fois au mois de mars, le 25 mars 1972, ce sont **Christian LEGRAND** et **Aline GILLARD** qui décident d'unir leur destinée à Hatrival où les noces se déroulent chez les parents d'Aline.

Pour en arriver là, l'histoire retiendra qu'ils se sont rencontrés le 11 novembre 1963 au bal des prisonniers de guerre à Saint-Hubert. Saint-Hubert constituait pour eux une convergence naturelle puisqu'Aline vivait parmi ses 5 frères et sa sœur à Hatrival alors que Christian, né à Poix-St-Hubert, vivait au sein d'une fratrie de 4 enfants à Libin. Aline avait 15 ans et demi et Christian 18. C'était la première sortie d'Aline et Christian, déjà perspicace, n'avait pas hésité à questionner le frère d'Aline pour savoir où elle

allait sortir. Vous connaissez déjà la suite dès lors qu'Aline ne pouvait que succomber aux facéties de Christian...

De leur union sont nées les charmantes Bénédicte et Anne-Sophie qui à leur tour leur ont donné la grande joie de devenir les grands-parents de 4 petites-filles et d'un petit-fils.

Aline est bien connue des Gayets puisqu'après ses études à l'école normale de Bastogne, elle a fait toute sa carrière comme enseignante au sein de l'école de Tillet où elle se rappelle que sa classe a compté jusqu'à 32 enfants ! Actuellement, après s'être occupée de sa tante jusqu'à ses 99 ans, elle se consacre à ses parterres de fleurs, au tricot mais surtout, à ses petits-enfants.

De son côté, Christian a démarré sa carrière comme apprenti boucher-charcutier pour la terminer comme boucher indépendant au sein du SPAR de Champlon. Il est également bien connu des sportifs puisqu'il a arbitré en première provinciale de foot durant plusieurs années et qu'il était également un adepte du tennis de table.

Aujourd'hui tous les deux se sont passionnés pour les brocantes qui les amènent à se lever le dimanche aux aurores, à l'heure où d'autres vont seulement dormir... alors que Christian entretient sa tintinophilie, son orvalophilie, sa philuménie ainsi que le culte qu'il voue à Johnny Halliday.

Nous les félicitons pour leurs noces d'Or.

Toujours la même année mais le 15 juillet 1972, ce sont **Albin MARQUET** et **Alix LOUIS** qui s'unissent à Tillet devant l'abbé Heinen. Ils se sont rencontrés trois ans plus tôt, par pur hasard, au bal du café du coin « Chez Malou » à Rechrival où Albin était venu de Gives à mobylette.

Le hasard faisant bien les choses, il y rencontre Alix qui y fêtait ses 17 ans après y avoir été conduite en voiture depuis Tillet par ses parents. Comme alors Alix travaillait au NOPRI à Bastogne, il était facile pour Albin de garder le contact et surtout d'aller fixer les modalités de la prochaine sortie commune...

Alix est l'aînée d'un frère de 11 ans son cadet tandis qu'Albin a grandi au milieu d'une grande famille composée de six enfants. Une fois mariés et la fête réunissant une septantaine de convives éteinte, Alix et Albin décident de s'installer à Amberloup. Pour l'anecdote, c'est sur le toit de leur Coccinelle qu'ils déménageront leur lit conjugal. Leur union débouchera sur la naissance de Vinciane, Christophe et Stany qui eux-mêmes leur donneront 4 petits-enfants.

Professionnellement, après son passage au NOPRI de Bastogne, Alix travaillera 27 ans comme technicienne de surface au bureau de poste d'Amberloup. De son côté, Albin démarrera chez Engema puis fera un passage chez Fribona.

Mais tout le monde se souvient d'Albin comme chauffeur des bus vicinaux devenus TEC où après avoir conduit sur les lignes régulières, il mettra son dévouement au service citoyen du TELBUS pendant 12 ans.

Si leur histoire a débuté grâce à la mobylette, aujourd'hui Albin et Alix partagent leur passion pour les voyages en moto pour laquelle Albin s'est découvert une passion sur le tard. En dehors des sensations de la moto, ils aiment la quiétude du jardinage et partagent l'amour des fleurs.

Félicitations pour votre beau parcours qui débouche aujourd'hui sur ces Noces d'Or !

Nous poursuivons notre rétrospective de l'année 1972 qui nous amène au mois d'octobre et plus précisément le 9 octobre 1972. C'est le jour choisi par **Marcel PIRON** et **Nicole PIERLOT** pour consacrer leur union.

Avant cela, très classiquement comme ils aiment le rappeler, ils se sont rencontrés à la salle « Aux alliés » à Vaux-Sur-Sûre qui, à l'époque, était bien connue pour l'organisation de ses bals du dimanche qui drainaient toute la jeunesse des environs. Ce sera ensuite le théâtre de Bercheux qui permettra la première vraie prise de contact avant que tout s'enchaîne le plus naturellement du monde.

Marcel venait de Vaux-les-Rosières tandis que Nicole vivait et travaillait à la ferme familiale à

Renumont. Si ces villages ne sont distants que de 15 km, Nicole témoigne que les différences de mentalité étaient perceptibles et qu'il a fallu qu'ils s'y habituent tous les deux.

Ils considèrent avoir eu beaucoup de chance car vu qu'à l'époque il n'était pas possible de vivre ensemble avant le mariage, celui-ci constituait un fameux risque.

Qui plus est, Marcel, alors grand timide, avait provoqué une réaction étonnante dans le chef du papa de Nicole puisque celui-ci lui avait confié : « Faites attention ma fève car ce sont les eaux dormantes qui noient... » Depuis lors, Marcel a vaincu sa timidité et s'est plutôt montré une eau qui porte toute sa belle petite famille à la plus grande satisfaction de celle-ci.

Après la vie à la ferme, Nicole s'est occupée des garderies de l'École de Rechrival alors que Marcel a fait toute sa carrière aux chemins de fer. Parallèlement Nicole est l'organiste attitrée de la paroisse de Rechrival depuis 1978 et de celle de Houmont depuis une douzaine d'années. La passion de Marcel était tout comme pour Christian tout à l'heure, celle de l'arbitrage au sein duquel il a officié durant 25 ans.

Leur union débouchera sur la naissance de Caroline, Sarah, Florence et Loraine qui leur donneront le plaisir de devenir 11 fois grands-parents.

Félicitations à eux pour leurs Noces d'Or !

Sur ces longues périodes que nous venons d'évoquer, bien sûr qu'il y a eu des sourires, qu'il y a eu des charmes, mais il y a eu aussi quelques fois des soupirs et de temps en temps il y a même eu des larmes. Il y a eu des retards, il y a eu une fois ou l'autre des petites tensions mais il y a sans doute toujours eu des regards et beaucoup de tendresse. Les années ont passé, les cheveux ont grisonné voire blanchi, le pas s'est sans doute quelque peu

ralenti, mais je ne doute pas une seconde que dans vos cœurs, grâce à tous ces jours passés à être deux, il vous reste ce pourquoi vous avez choisi de faire route ensemble, le plaisir de construire et de partager à deux...

C'est cette persistance tout au long de la vie, qui vous vaut d'être ici, avec votre famille. Nous nous en réjouissons et avons tous à cœur de vous féliciter

pour ces années de complicité et de vous souhaiter que la vie vous préserve unis longtemps encore car à deux, cela est sûr, on est vraiment plus forts !

Avant de prendre ensemble le verre de circonstance, il me reste à vous souhaiter un très bon dimanche de fête avec vos familles et vos proches et à vous donner rendez-vous dans 10 ans pour célébrer un nouveau jubilé.

VIE COMMUNALE

PCS • ATL • ÉCOLE DE TILLET

ÇA « BOUGE » À L'ÉCOLE DE TILLET...

Entre activités pédagogiques « hors des murs » et organisation du premier marché de Noël des enfants, l'équipe éducative a envie de proposer de nouvelles choses à ses élèves.

En effet, toutes les classes ont pu vivre des activités sur le thème de l'agriculture à l'intérieur du bus « Agripédia » financé par la province de Luxembourg.

Selon les âges, certains ont découvert le monde des abeilles et ont fabriqué des bougies. D'autres ont travaillé sur le circuit du lait et ont fabriqué du beurre. Ces deux activités font partie d'un large panel vécu par les enfants du maternel et du primaire lors des deux journées dédiées.

Plus festif maintenant ! L'année 2022 s'est terminée par la mise en place d'un marché de Noël et d'une petite chorale où chacun a mis son cœur à l'ouvrage et a passé un moment humain riche et valorisant.

La découverte artistique et la création ont toute leur place à l'école de Tillet.

L'ouverture de l'établissement aux familles est également très importante et permet l'échange dans un contexte moins scolaire.

PLAINES DE VACANCES

Durant les vacances d'automne 2022 et d'hiver 2023, l'Administration Communale de Sainte-Ode a organisé avec succès 2 semaines de plaines agréées par L'ONE. 31 enfants de 2 ans ½ à 12 ans ont été accueillis par une équipe qualifiée et dynamique composée d'une coordinatrice ATL, d'une coordinatrice de plaines, de 2 animatrices et d'un accueillant qualifié.

Les journées se déroulaient de 9h00 à 16h00 et une garderie était proposée à partir de 7h30 et de 16h00 à 17h30.

Durant la semaine des vacances d'automne, ce sont les musées qui ont été mis à l'honneur lors de visites diverses et variées : Aquarium et musée des sciences de Liège, Musée des Celtes de Libramont, Animalaine de Bizory, Luxlait et le Musée Nature et Eau de Berizenne. Merci à mes deux collègues Florence et Laure d'avoir assuré mon remplacement durant ma convalescence.

Durant la semaine des vacances d'hiver, en plus des bricolages et des pâtisseries d'hiver, nous avons prévu au programme des petits une séance de cinéma (Ernest et Célestine) et pour les plus grands, à l'occasion du dernier jour de plaines, ils ont pu profiter de la patinoire de La Roche.



Catherine Poos (échevine de l'Extrascolaire), Laure Poncelet (coordinatrice ATL), Isabelle Salenbien (coordinatrice de plaines) et l'Administration Communale remercient toute

l'équipe, pour l'excellent travail fourni (Stéphanie Gillard, Jason Breteville et Alice Deletaille les animateurs, Karine Massart et Sabrina Suleau pour les accueils).



Nous remercions également les parents pour leur confiance et le personnel communal pour leur soutien.

Dates des prochaines plaines :

Semaine du 20 au 24 février 2023

Semaine du 08 au 12 mai 2023

*Inscriptions uniquement sur le portail parent :
<https://sainteode-auth.guichet-citoyen.be>*

Toute l'équipe des plaines vous présente ses meilleurs vœux en cette nouvelle année !



REPAIR CAFE

BERTOGNE SAINTE-ODE TENNEVILLE

REPAIR CAFE

Le samedi 10 décembre 2022 à la salle de Lavacherie, nous avons eu le plaisir de vivre notre premier Repair'Café. Nos bricoleurs bénévoles ont pu réparer plusieurs objets qui ont retrouvé une seconde vie.

En quoi cela consiste-t-il au juste ? Vous avez un appareil électrique en panne ou défectueux, un vêtement en attente de réparation, un ordinateur au système fatigué, votre vélo est déchainé... ? N'hésitez pas à nous rejoindre.

L'Administration Communale de Sainte-Ode remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont de près ou de loin, contribué à la réussite de ce premier Repair'Café : le PCS de l'Administration Commune de Tenneville, les coll'vers demain (Bertogne), Together Repair et tous les bénévoles (qu'ils soient réparateurs ou impliqués dans l'accueil), grâce à qui nous avons passé un très bon moment d'échange, de partage et de convivialité.

VOULEZ-VOUS REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES ?

- *Vous êtes un as du bricolage ?*
- *Vous préférez réparer plutôt que jeter ?*
- *Vous avez envie de rejoindre l'équipe pour donner un coup de main au service et à l'accueil ?*

Quels que soient vos talents, si vous voulez vous investir dans ce beau projet, prenez contact avec Salenbien Isabelle - pcs@sainte-ode.be ou en appelant le 0479/93.42.15

Les prochaines dates vous seront communiquées sur Facebook (PCS Sainte-Ode et commune de Sainte-Ode) ou sur le site communal.

DATE À RETENIR : PROCHAIN REPAIR CAFÉ

Le dimanche 12 mars 2023 - de 9h30 à 12h00

Salle de l'école de Givry, Rue de Chevirolle 34



LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS AU WAR MUSEUM

Le 3 décembre dernier, le Conseil Communal des Enfants s'est rendu au War Museum de Bastogne.

Les enfants ont participé à une animation afin de découvrir (ou redécouvrir) l'histoire du monde et de notre région durant la seconde guerre mondiale et l'Offensive des Ardennes.

La participation enthousiaste des enfants nous a réellement prouvé leur intérêt pour cette partie de l'histoire et leur envie d'apprendre.

Cette visite s'inscrit dans un projet de devoir de mémoire qui pourrait être mené dans le futur par le CCE.



VIE COMMUNALE

ADL

 Chèques-entreprises

LES CHÈQUES-ENTREPRISES

Quelles opportunités pour développer votre activité?

Plusieurs ADL organisent des séances d'information sur les Chèques Entreprises, dispositif d'aide pour lancer et développer son activité en Wallonie.

Infos pratiques

- 7 mars 2023 à l'E-Square (Marche-en-Famenne)
- 9 mars 2023 à la CCILB (Libramont)
- 14 mars 2023 à l'Administration communale de Bastogne

Organisation pratique de l'événement

18h30-18h45 : accueil

18h45-20h45 :

- Présentation globale du dispositif par le Service Public de Wallonie : les différents types de chèques, les conditions pour bénéficier du dispositif, une illustration de la temporalité de la démarche et focus sur le chèque « relance par le numérique ».
- Témoignage d'une entreprise ayant bénéficié du dispositif.
- Intervention d'un prestataire agréé sur le territoire pour aborder les aspects pratiques du dispositif.
- Séance de questions/réponses.

La soirée se clôturera par un cocktail dinatoire offert aux participants.

Cet événement est une organisation conjointe des ADL de Tenneville-Sainte-Ode-Bertogne, Bastogne, Marche-en-Famenne, Vielsalm, Durbuy, Houffalize-La Roche, la CCILB, Idelux Innovation, la Commune de Gouvy, la Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge et IDELUX Développement.



action
job étudiant

BASTOGNE
MERCREDI 1^{ER} MARS

HÔTEL DE VILLE
Rue du Vivier, 58 - 6600 Bastogne

Entrée libre de 13h à 17h

 Infos sur la législation  Ateliers CV
 Simulations d'entretien d'embauche  Offres de job exclusives

Toutes les informations sur le site :
www.actionjob.inforjeunes.be/bastogne



ACTION JOB ÉTUDIANT

Bastogne – mercredi 1^{er} mars 2023

Organisée par Infor Jeunes, en collaboration avec l'ADL, la campagne « Action Job Étudiant » permet aux jeunes âgés de 15 à 22 ans de bénéficier de l'aide de personnes compétentes, qui les aideront à écrire un CV et une lettre de motivation et pourront leur donner tous les conseils utiles pour postuler le mieux possible pour un job étudiant. Les jeunes pourront aussi se renseigner sur la législation qui entoure le job étudiant, afin de ne pas risquer de perdre les allocations familiales, par exemple.

Mais surtout, plusieurs agences Intérim et offres d'emploi seront directement disponibles sur place !

Convaincu(e) ? Rejoins-nous le mercredi 1^{er} mars 2023 à l'Hôtel de Ville de Bastogne, entre 13h00 et 17h00. Un courrier personnel reprenant toutes les informations utiles sera envoyé aux jeunes âgés entre 15 et 18 ans.

Plus d'infos au 061/21.04.47 – adl@sainte-ode.be

CHEZ MADELEINE (Magerotte)

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

• **25/03/2023** : Concert des « Chickens » - 20h00
Infos : 0497/19.82.53 – francelise.caron@gmail.com

• **15/04/2023** : atelier huiles essentielles - 19h00-21h00
Infos : 0497/19.82.53 – francelise.caron@gmail.com

• **22/04/2023** : théâtre à table - 18h00
Infos : 0497/19.82.53 – francelise.caron@gmail.com

JD FISC – JULIE DIELS

Expert-comptable fiscaliste agréée ITAA



MARCHÉ FERMIER DES 3 COMMUNES

Le marché fermier des 3 communes est organisé chaque premier vendredi du mois à Tenneville (salle « Le Foyer » - en-dessous de l'église) de 17h00 à 20h00. Une dizaine de producteurs locaux s'y retrouvent afin de proposer leurs produits à la vente.

Dates des prochains marchés :
03/03 – 07/04 – 05/05 – 02/06



**Marché Fermier
des 3 Communes**
Tenneville - Bertogne - Sainte-Ode

Tenneville
Salle "Le Foyer"
Sous l'église

17h – 20h

En 2023

3 FÉVRIER	1 SEPTEMBRE
3 MARS	6 OCTOBRE
7 AVRIL	3 NOVEMBRE
5 MAI	1 DÉCEMBRE
2 JUIN	

BAR ET PETITE RESTAURATION

Le Terroir pour Tous

Marché Fermier des 3 Communes

ADL AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Déclarations TVA, compte d'exploitation, bilan, déclaration fiscale... pour la majorité des indépendants, ces termes signifient une corvée administrative. Et c'est totalement compréhensible ! Après une longue journée de travail, devoir s'occuper des papiers, des factures, des paiements et bien souvent des imprévus, n'est tout simplement pas possible tant la vie d'un travailleur indépendant file à 1000 à l'heure.

Originaire de la commune de Sainte-Ode, c'est tout naturellement que Julie a choisi d'installer ses bureaux dans sa maison, à Lavacherie. Avec plus de huit années d'expérience en tant qu'expert-comptable fiscaliste, et ayant rapidement obtenu l'agrément de l'ITAA, Julie propose ses services à quiconque recherche une relation de confiance avec son comptable.

Grâce aux nouvelles technologies, les clients qui le souhaitent peuvent avoir accès à leurs chiffres en permanence via une application mobile et une interface web. Ce qui leur permet aussi de transmettre leurs documents comptables à tout moment, et ce, de manière digitale. Ces nouvelles technologies font également gagner du temps à Julie lors du traitement des documents transmis car le programme profite de l'intelligence artificielle et pré-encode la majorité des éléments ; grâce à cela, elle peut donc se focaliser sur l'analyse desdits documents et dès lors mieux conseiller ses clients.

Cela dit, bien que le numérique occupe une place importante dans notre quotidien, il n'en est pas moins important de conserver un contact humain.

C'est pourquoi Julie reste particulièrement accessible, tant par les possibilités de type de travail proposé (remise des documents papier, transmis via l'application ou encore via mail), que par la possibilité de se rencontrer en journée, en soirée ou le week-end. Étant elle-même indépendante, Julie sait bien qu'il est souvent difficile de planifier un rendez-vous, voilà pourquoi elle reste flexible et disponible.

Vous souhaitez que votre comptabilité soit tenue de manière continue et désirez avoir un vrai feedback sur l'état de votre activité ? N'hésitez pas à contacter Julie pour un rendez-vous, que vous soyez indépendant complémentaire, à titre principal ou en société ; avoir une bonne gestion de son administratif, c'est déjà au moins 50% de réussite, et Julie est là pour vous y aider !

Rue d'Amberloup 15, 6681 Lavacherie (en face du Delhaize)

Julie Diels – 0476/08.52.29 – julie.diels@outlook.com

<https://comptable-fiscaliste-julie-diels.business.site/>

.ADL
AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL

Pierre-Yves FAÏS
061/21.04.47
adl@sainte-ode.be



VIE COMMUNALE

URBANISME

Panneaux photovoltaïques : dans quel cas faut-il un permis d'urbanisme ?

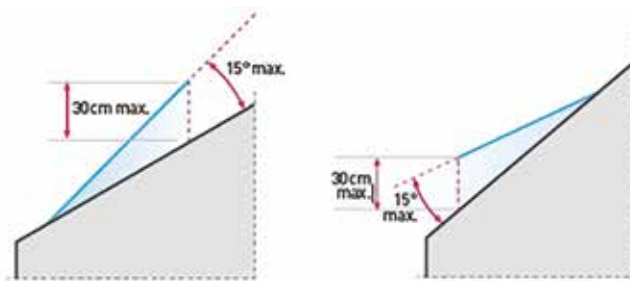
Le Code du Développement Territorial utilise les termes « placement de modules de production d'électricité ». Il s'agit de modules dont la source d'énergie est renouvelable et qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier.

Si vous souhaitez placer des panneaux photovoltaïques sur la toiture ou une façade de votre habitation, aucune démarche administrative ne devrait être requise si les conditions détaillées ci-dessous sont rencontrées. En revanche, si vous souhaitez les placer au sol, un permis d'urbanisme est nécessaire.

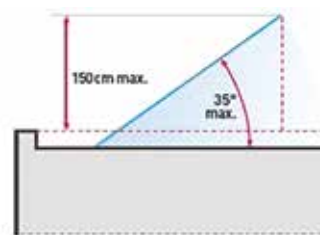
MODULES FIXÉS SUR UNE TOITURE OU UNE ÉLÉVATION (FAÇADE)

La dispense de permis s'applique dans les hypothèses suivantes :

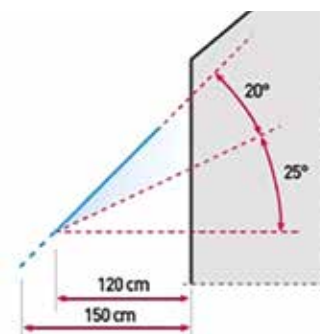
A) TOITURE À VERSANTS : la projection du débordement dans le plan vertical est inférieure ou égale à 30 cm et la différence entre les pentes du module et de la toiture est inférieure ou égale à 15 degrés ;



B) TOITURE PLATE : le débordement vertical est de 150 cm maximum et la pente du module est de 35 degrés maximum ;



C) ÉLÉVATION : la projection du débordement dans le plan horizontal est comprise entre 120 cm et 150 cm et la pente du module est comprise entre 25 et 45 degrés ;



Si l'une des conditions n'est pas rencontrée, un permis d'urbanisme est requis.

Meuse - Escaut - Rhin - Seine

ENQUÊTE PUBLIQUE

Donnons vie à l'eau !

3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons

Du 2 novembre 2022 au 2 mai 2023

En application de la Directive-cadre sur l'eau, vous êtes invités à donner votre avis sur les projets de 3^{èmes} Plans de gestion établis en vue de protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines

INFOS ET DOCUMENTS : les documents sont consultables en ligne sur le site internet : eau.wallonie.be. Vous pouvez aussi les consulter par l'intermédiaire de votre commune ou aux sièges des contrats de rivière*
 Vos commentaires écrits peuvent être envoyés au SPW Environnement, soit :
 • via le site Web eau.wallonie.be
 • par courriel à eau@spw.wallonie.be
 • par courrier postal au Secrétaire de la Direction des Eaux de Surface du SPW Environnement : Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne responsable de l'environnement de votre commune.

* Site Web des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

eau.wallonie.be

Wallonie

Cycle 2022-2027

MODULES FIXÉS SUR UNE STRUCTURE ANCRÉE AU SOL

Un permis d'urbanisme est d'office requis.

Comment introduire une demande de permis ?

Les documents constituant la demande de permis sont disponibles sur le site internet communal ou sur demande à l'administration communale. Le dossier contient une série de documents permettant de comprendre le projet dont, entre autres, un plan d'implantation, un plan de la structure et des photos de l'environnement immédiat. Attention : la procédure varie en fonction de la situation du projet. En zone agricole, par exemple, les modules de production d'électricité sont admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone et le permis d'urbanisme, s'il est délivré, aura une durée limitée dans le temps.

Quels sont les délais pour obtenir un permis ?

Généralement la décision du Collège communal est envoyée entre 75 et 115 jours à dater de l'accusé de réception de la demande. Ce délai varie en fonction des consultations obligatoires et des éventuelles mesures de publicité.

Pour rappel, le respect des règles n'est pas le seul élément de décision. Le Collège doit aussi apprécier l'opportunité du projet et le respect du « bon aménagement des lieux », tenant compte notamment des caractéristiques du quartier, de l'intégration paysagère du projet ou encore de l'impact éventuel sur le voisinage. Par ailleurs, les « suiveurs solaires » font l'objet de recommandations particulières suggérées par le Parc Naturel des Deux Ourthes.

Combien coûte un permis d'urbanisme ?

Le montant de la redevance est fixé à 120€ pour un permis d'urbanisme classique et 200€ pour un permis visant la régularisation de travaux déjà effectués.

N'entrez pas de travaux sans vous renseigner préalablement auprès du service urbanisme de votre commune !

Même si vous pensez en toute bonne foi que vos travaux ne nécessitent aucune autorisation, demandez confirmation à votre commune. L'infraction urbanistique est punie pénalement et peut entraîner des obligations de réparation lourdes de conséquences financières. Le maintien de travaux irréguliers est également constitutif d'une infraction ; le responsable étant le propriétaire actuel du bien même si les travaux ont été réalisés par des propriétaires précédents !

Enfin, la détention d'un permis d'urbanisme ne vous dispense en aucune manière de respecter les autres réglementations et les droits des tiers, en particulier des voisins (Code du patrimoine, Code civil, Code rural, etc).



Recommandations de la Zone de Secours pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques

En principe, les panneaux photovoltaïques ne présentent pas de danger en situation normale, mais il peut y avoir un danger mortel en cas de défaut (courant continu). En outre, en cas d'incendie, il est difficile de se déplacer sur le toit ou d'arroser le bâtiment sans risque...

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer les conditions de sécurité des secouristes et faciliter la mise en sécurité des occupants, nous invitons tous les propriétaires de panneaux photovoltaïques à appliquer les consignes suivantes :

- 1)** L'installation électrique doit être réceptionnée conforme R.G.I.E. par un organisme agréé et doit être contrôlée régulièrement et à chaque modification.
- 2)** L'installation photovoltaïque doit être pourvue d'une coupure d'urgence de la production.
- 3)** La cheminée doit être accessible, avec la possibilité de placer une échelle (largeur utile 80cm minimum) entre les panneaux photovoltaïques, thermiques, antennes, paraboles, enseignes et autres équipements de toiture ou sur les murs.
- 4)** L'accès aux organes de l'installation (compteur, onduleur et TGBT) doit être aisé.
- 5)** Les installations doivent idéalement être regroupées dans un local équipé :
 - d'un point d'éclairage de sécurité ;
 - d'un plan de l'installation photovoltaïque ;
 - des consignes de sécurité spécifiques ;
 - d'une porte fermée en permanence ;
 - d'une ventilation pour l'onduleur afin d'éviter l'échauffement du local.

Enfin, nous vous recommandons vivement de placer le pictogramme ci-dessous au niveau de votre tableau électrique (ce qui ne dispense évidemment pas le propriétaire d'annoncer ce danger spécifique aux services de secours lors d'une intervention) :



PICTOGRAMME REPRÉSENTANT :

- 1)** un triangle jaune classique pour le danger électricité
- 2)** un soleil stylisé et une mention manuscrite complétant l'information



VIE COMMUNALE



ÉNERGIE • ENVIRONNEMENT

PRIMES COMMUNALES « ÉNERGIE »

Le Conseil communal a adopté, le 16 décembre 2022, le règlement pour l'octroi de primes communales destinées à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

En fonction de vos revenus, il sera dorénavant possible d'obtenir une prime communale à la réalisation d'un audit énergétique (de min 100€ jusqu'à max 560€) et/ou une ou plusieurs prime(s) communale(s) à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (pouvant aller jusqu'à 1400€).

Les primes sont octroyées sur base des mêmes conditions d'éligibilité que le SPW (Service public de Wallonie), notamment pour l'audit énergétique qui n'est (provisoirement) plus obligatoire pour la rénovation de la toiture et certains travaux de moins de 3.000 euros. La prime communale ne sera accordée que si elle a été préalablement octroyée par le SPW.

Toutes les informations (règlement et formulaire) se trouvent sur le site internet de l'administration communale de Sainte-Ode et peuvent être demandées auprès notre écopasseur :

Thibault Delcorde -
ecopasseur.btso@outlook.com -
061/24.23.84

Thibault est présent à la commune tous les lundis et un mardi sur 2 de 8h30 à 16h00

COLLECTES DES IMMONDICES

- **PMC** : 02/03, 16/03, 30/03, 13/04 et 27/04
- **Papiers/cartons** : 22/03
- **Entre le 01/03 et le 15/03** : inscription à la commune pour la collecte des encombrants (la date de ramassage leur est communiquée à l'inscription)
- **Récolte vélos en bon état au recyparc le 22/04**

LES AVANTAGES DU COMPTEUR À DOUBLE FLUX (communicant/intelligent)

Profitez toujours du mécanisme de compensation

Si votre installation photovoltaïque a été mise en service avant 2024, vous continuerez à bénéficier de la compensation entre les prélèvements et les injections sur le réseau, quel que soit le type de compteur, jusqu'en 2030. Cela revient à ce que vous puissiez déduire de vos prélèvements sur une période donnée (généralement 1 an) l'énergie injectée sur le réseau durant la même période. Ceci, bien que vos consommations (= prélèvements) et injections aient eu lieu à des moments différents.

- **Compteur classique** : le disque et les roulettes tournent dans les 2 sens (à l'endroit pour la consommation et à l'envers pour l'injection)
- **Compteur double flux** : les compteurs digitaux comptent distinctement les injections et les prélèvements. La compensation s'effectue en soustrayant l'injection du prélèvement.

Une redevance prosumer proportionnelle ou forfaitaire

Le tarif prosumer a été mis en place pour que les propriétaires de petites installations de production d'électricité (photovoltaïque, petit éolien, etc.) participent aux coûts d'utilisation du réseau. Grâce au compteur double flux, vous bénéficiez de l'un des tarifs prosumer suivants jusqu'en 2024 :

- **montant forfaitaire** calculé sur base de la puissance de l'installation, ou
- **montant proportionnel** qui est calculé en fonction de l'électricité que vous prélevez effectivement du réseau (lorsque vous ne produisez pas d'électricité simultanément).

NB : lorsque vous consommez en temps réel l'électricité que vous produisez (= autoconsommation) vous n'utilisez pas le réseau.

Facilitez-vous la vie !

Le relevé des index se fait à distance. Cela vous évite certaines démarches ainsi que d'éventuelles erreurs de lecture.

Améliorez la connaissance du réseau (enjeu sociétal)

Grâce au déploiement des compteurs double flux, les gestionnaires de réseau et de distribution (GRD) auront une meilleure connaissance du réseau électrique. Ils pourront améliorer la gestion des déséquilibres entre injection/prélèvement, renforcer la capacité des raccordements et anticiper les dysfonctionnements, le cas échéant. Cela est bénéfique pour tous les utilisateurs du réseau !

Prime pour les clients résidentiels

La Wallonie a créé une prime à destination des clients résidentiels (prosumers ou non) qui décident de se munir d'un compteur à double flux, qu'il soit intelligent ou communicant. La prime équivaut au montant facturé pour le remplacement du compteur et est octroyée via les GRD jusqu'au 31/12/2023.





AVIS AUX AGRICULTEURS

Éliminez vos pneus de silos et profitez d'une réduction de 72 % sur les 500 premiers pneus

Grâce au soutien de notre Commune, de la Province du Luxembourg et d'IDELUX Environnement, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une réduction de 72 % sur le coût de la collecte et du recyclage de leurs pneus de silos. Un service avantageux et facile, car IDELUX Environnement assure toute l'organisation du service : du chargement des pneus à la ferme jusqu'à leur valorisation. L'objectif principal de cette action est de favoriser le recyclage des vieux pneus de silos, tout bénéfique pour l'environnement, l'économie et notre cadre de vie.

Une réduction de 72 % pour les 500 premiers pneus
IDELUX Environnement assure l'organisation du service, la mise à disposition de conteneurs et leur évacuation. La Province de Luxembourg et notre Commune interviennent chacune à raison de 1 € TVAC par pneu (jusqu'à maximum 500 pneus par exploitation agricole). Ainsi, le coût total pour la collecte et le recyclage de 2,77 € TVAC par pneu est ramené à 0,77 € TVAC par pneu à charge de l'exploitation agricole.

Une deuxième vie pour les pneus des silos
Les pneus de silos ainsi récoltés seront recyclés en de nouveaux matériaux. Les pneus trop abîmés seront quant à eux valorisés énergétiquement notamment dans les fours à ciment.

Comment bénéficier de cette collecte ?
Le service proposé concerne uniquement les pneus de silos déjantés de type tourisme (voiture, camionnette ou moto). Il est accessible aux agriculteurs, à titre principal ou complémentaire, dont le siège d'exploitation et le domicile sont situés en province du Luxembourg et sera valable jusqu'au 31 décembre 2024. Les agriculteurs seront invités, par courrier, à participer à cette action. Toutes les infos et le formulaire de participation sont également disponibles sur www.idelux.be et www.province.luxembourg.be.

Contact : IDELUX Environnement,
Arnaud LEIJDECKERS • Chemin des Cœuvins -
6720 HABAY-LA-NEUVE • Tél. : +32 63 42 00 43
Mail : arnaud.leijdeckers@idelux.be

CONFÉRENCE COMPOSTAGE !

Vous lancer dans le compostage à domicile, ça vous tente ? Alors c'est le moment de saisir l'occasion !
IDELUX Environnement propose une séance d'information « Compostage & Paillage » à SAINTE-ODE, le 26 avril 2023, de 19h00 à 21h00 (salle du conseil, Rue des Trois Ponts 46). Cette conférence est gratuite et vous permettra d'apprendre les principes fondamentaux du paillage et du compostage à domicile.
Infos et inscriptions sur
www.idelux.be > déchets > Réduire mes déchets.



ASSISTANTS COMPOSTAGE

Vous avez une question concernant le compostage ou le paillage à domicile ?

Vous désirez composter à domicile mais vous ne savez pas par où commencer ? Vous rencontrez quelques difficultés pour obtenir un bon compost ? Une mauvaise odeur ? Des nuisances ? Et que faire de mes déchets de jardin ?

Les assistants compostage sont là pour vous aider !

Citoyens ou agents communaux, ils ont suivi une formation alliant théorie et pratique pour apprendre les gestes essentiels à la production d'un compost de qualité à domicile. Les compostières, l'outillage nécessaire et surtout les règles d'or du compostage et du paillage n'ont plus de secret pour eux. Leur objectif est maintenant de pouvoir partager leurs connaissances avec ceux qui en ont besoin.

Réduire les déchets de cuisine en fabriquant son compost et réduire les déchets de jardin en les utilisant comme paillage présente de nombreux avantages économiques et écologiques.

Comment les joindre ?

C'est très simple, un coup de fil ou un mail pour leur soumettre votre situation et vos questions et ils vous conseilleront avec plaisir ! Une question plus complexe ? Pas de panique ! Ils sont 175 au total à avoir suivi la formation 2022 sur la zone d'IDELUX Environnement. Le réseau des assistants compostage ainsi constitué sera un atout pour vous soutenir !

Sur votre commune, vous pouvez contacter, le citoyen ci-dessous :
Guillaume LEYDER • g.leyder@hotmail.com

Une nouvelle formation proposée en 2023

Vous êtes aussi intéressé de rejoindre le réseau des assistants compostage ?

Une nouvelle session de la formation est programmée en 2023 !
Suivez l'actualité d'IDELUX Environnement sur sa page web pour ne pas manquer la période d'inscription prévue en janvier-février 2023 :

www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets > Rejoignez le réseau des assistants compostage.

FORMATION GRATUITE
de mars à octobre 2023

6 modules pratiques et théoriques
pour partager les connaissances et bonnes pratiques d'un compost de qualité

Rejoignez le réseau des

ASSISTANTS COMPOSTAGE

INFO ET INSCRIPTION
reseau.assistants.environnement@idelux.be
+32 63 23 19 87 (tapez 4)
www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets

VIE ASSOCIATIVE

MAISON DES JEUNES CRAB

L'INTERGÉNÉRATIONNEL, C'EST ESSENTIEL... !

L'année dernière, à la suite des difficultés liées à la pandémie, en partenariat avec le PCS, nous avons réalisé le projet « Un cadeau pour tous sous le sapin » qui consistait à offrir un cadeau aux personnes seules et isolées, notamment à la Séniorie. Grâce à vous, citoyens, ce projet a pris une ampleur complètement magique.

Nous avons fondu face aux sourires de nos aînés et les étoiles plein les yeux des résidents nous ont donné l'envie d'aller plus loin dans ce projet.

Nous avons donc mis en place, pendant les vacances de Carnaval, un rendez-vous intergénérationnel de 3 jours où enfants de 5 à 10 ans et personnes âgées se sont rencontrés autour de diverses activités (peinture, gym, promenade, repotage de fleurs et spectacle d'un magicien).

Un autre stage a vu le jour, cet été, avec entre autres, une visite au Safari de Hansur-Lesse et une excursion à la ferme du Monceau avec un accompagnement de 5 jeunes de la MJ.

Le relationnel nous est apparu comme une évidence. Une belle alchimie s'est installée.

Pour les plus anciens, c'est un moyen d'égayer un peu leurs journées, d'échanger sur leur vécu, de partager des souvenirs, de vivre des petits moments de bonheur avec ceux qui pourraient être leurs arrière-petits-enfants, de sortir de leur quotidien tout simplement.

Pour les enfants et adolescents, entretenir un lien social et affectif les aidera sans nul doute à bien grandir.

Nous sommes fiers de l'impact positif que nos stages véhiculent au niveau des échanges. Ils sont enrichissants pour toutes les générations. Alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?!

D'autres stages et rencontres sont mis sur pied ; un pendant les vacances d'automne avec en apothéose une sortie cirque et le petit dernier du 26 au 30/12 pour clôturer l'année et apporter un peu de douceur et de magie entre les fêtes.



Au programme : distribution des cadeaux du projet « Un cadeau pour tous sous le sapin », déco de table, gym, apéro du pré-réveillon, journée bien-être et sortie Noël au théâtre. Que de belles rencontres en perspective.

Nous tenons à remercier Julie, Marie-Christine et toute l'équipe de la Séniorie pour leur accueil.

Merci à Isabelle et au PCS de faire en sorte que toutes nos folies puissent se concrétiser à travers ce projet.

Merci également à l'administration communale pour son soutien et sa reconnaissance.

Sans oublier un tout grand merci aux enfants, adolescentes et résidents pour leur participation, leur investissement et leur bonne humeur.



MJ CRAB Asbl

**Vanessa et Virginie
MJ CRAB Asbl
Rue de Le Jardin 5B
6680 SAINTE-ODE
0496/54.76.62**

LE TEMPS RETROUVÉ

«LE TEMPS RETROUVÉ» PORTE BIEN SON NOM !

Ce dimanche 8 janvier à 17h00 a eu lieu le concert anniversaire pour fêter 40 ans d'activités musicales depuis mon premier contact avec le violoncelle, le 8 janvier 1983 !

De nombreux invités qui ont pesé lourd dans mon parcours musical sont venus se joindre à moi pour proposer un « retour sur sons » festif.

Il y avait le saxophoniste Stéphane Vandesande, le pianiste Laurent

Beeckmans, le guitariste Fabrice Holvoet, le violoncelliste Gérard Leclerc, la violoniste Jehanne Strepenné, le pianiste Alain Roudier, le violoniste et saxophoniste Guy Goethals, le compositeur Aldo Platteau (et ses amis les violonistes Gleg Gladkov et Mariam Arif), la violoncelliste Louise Delcommune... Il y a eu de belles surprises !



Nicolas Deletaille 0498/83.65.19

Adresse : Herbaumont 1, rue du Hadja, 6680 Sainte-Ode

Retrouvez toutes les actualités et les dates des prochains concerts sur le site

<https://nicolasdeletaille.com>



TOURISME

LA CRÉATION D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES NÉCESSITERA DÉSORMAIS UN PERMIS D'URBANISME

Depuis ce 30 janvier, il faut demander un permis d'urbanisme pour créer un hébergement touristique dans une construction existante. Cette réforme voulue par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Willy BORSUS, doit permettre aux Villes et Communes et, le cas échéant, à la Région wallonne, de réguler, lorsque cela s'avère nécessaire, l'offre d'hébergements afin de préserver la qualité de vie des habitants et leur accès à la propriété.

L'activité touristique est importante du point de vue économique, notamment en région rurale, et l'investissement dans ce secteur est porteur d'emplois. Nous souhaitons continuer à le soutenir.

Pour rappel, le secteur touristique en Wallonie, c'est globalement :

- **84.000 postes de travail**
- **59.000 ETP (équivalents temps plein)**
- **4,1 % de la valeur ajoutée brute wallonne**
- **7,9 milliards de chiffre d'affaire**

Cependant, la création d'hébergements touristiques peut, dans certains cas spécifiques, générer des incidences négatives sur le cadre de vie, notamment en créant une suroffre locale en hébergements touristiques mais aussi en occasionnant des nuisances excessives pour les riverains.

L'arrêté publié ce 20 janvier au Moniteur belge scelle donc l'obligation, applicable dès ce 30 janvier, de demander un permis d'urbanisme pour les hébergements touristiques mis à disposition d'un ou plusieurs touristes, dans une construction existante, à titre onéreux et même à titre occasionnel.

Notons toutefois que l'arrêté ne soumet pas à permis la mise à disposition de moins de six chambres occupées à titre d'hébergement touristique chez l'habitant. Ce type d'hébergement n'est, en effet, pas susceptible de générer les mêmes incidences, la présence sur place d'un habitant étant gage d'une utilisation de l'hébergement plus paisible.

Il est utile de rappeler que l'obtention d'un permis d'urbanisme ne remplace aucunement les exigences découlant du Code du Tourisme qui demeurent applicables.

CRÉER ET GÉRER UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Créer et gérer un hébergement touristique est un processus dont les étapes relèvent à la fois de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ET du tourisme.

Aménagement du territoire et urbanisme

A dater du 30 janvier 2023, en vertu de l'arrêté du Gouvernement wallon (voir article ci-joint) il est obligatoire de disposer d'un permis d'urbanisme pour créer un hébergement touristique dans une construction existante. Il est toujours possible de mettre à disposition, GRATUITEMENT, une seconde résidence. Il est également autorisé d'exploiter une maison d'hôtes chez soi, si celle-ci comporte au maximum six chambres. Un permis d'urbanisme n'est obligatoire QUE pour l'hébergement touristique mis à disposition pour la première fois après l'entrée en vigueur de la réglementation, à moins que l'hébergement touristique mis à disposition postérieurement à l'entrée en vigueur de l'arrêté réponde à toutes ces conditions cumulées :

- 1. la création de l'hébergement touristique a été autorisée par un permis d'urbanisme octroyé préalablement à l'entrée en vigueur de l'arrêté ;**
- 2. il ressort explicitement du dossier de demande de permis ou du permis d'urbanisme octroyé que les actes et travaux autorisés étaient destinés à créer un hébergement touristique.**

La demande de permis d'urbanisme doit être introduite auprès du service urbanisme de la commune dans laquelle se situe le bien concerné.

Tourisme

Toute activité à caractère économique peut être exercée en Wallonie, pour autant qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur. Tout hébergement, qu'il soit autorisé par le CGT ou pas, est soumis à diverses obligations telles que **la Déclaration d'exploitation** et **l'Attestation de Sécurité incendie**. L'Autorisation n'est quant à elle pas obligatoire si vous n'utilisez pas l'une des appellations protégées **sauf en Camping touristique et en Camping à la ferme**. Elle donne cependant droit à divers avantages. En ce qui concerne l'exploitation d'un hébergement touristique (HT), les démarches peuvent se scinder en 3 (+1) étapes :

1. ETAPE OBLIGATOIRE - LA DÉCLARATION D'EXPLOITATION :

l'exploitant ou le candidat exploitant d'un HT doit se déclarer auprès du Commissariat général au Tourisme (CGT). Par cette déclaration d'exploitation, il s'identifie, communique l'adresse et la capacité de son HT, et déclare respecter les 4 conditions de base imposées par le Code Wallon du tourisme, à savoir :

- **Détenir une attestation de sécurité-incendie (ou de contrôle simplifié) pour l'HT en question**
- **Ne pas avoir été condamné pénalement**
- **Posséder une assurance « responsabilité civile »**
- **Ne pas proposer une durée de séjour inférieure à 1 nuit**

2. ETAPE FACULTATIVE - L'AUTORISATION :

l'exploitant ou le candidat exploitant d'un HT peut solliciter une « Autorisation d'utiliser une dénomination protégée » (ci-après nommée « Autorisation ») pour ledit HT, auprès du CGT. Attention cette démarche est obligatoire dans le cas des campings touristiques et des campings à la ferme. Une dénomination protégée est une dénomination dont l'usage est subordonné à une autorisation officielle délivrée par une autorité administrative, en l'occurrence, en Wallonie de langue française, le CGT. Elle est systématiquement associée à un classement qui évalue le niveau d'équipement et de confort de l'HT (en étoiles, épis, clés, etc.).

3. ETAPE FACULTATIVE - LA SUBVENTION :

sous certaines conditions, l'exploitant d'un HT PEUT solliciter une subvention pour l'aménagement ou la rénovation dudit HT, auprès du CGT.

ETAPE SUPPLÉMENTAIRE - FACULTATIVE :

l'exploitant qui a obtenu une autorisation et un classement du CGT, pour un HT déterminé, PEUT solliciter une révision de ce classement, si il a procédé à des investissements qui relèvent le niveau de confort et d'équipement dudit HT.

VIE ASSOCIATIVE

CELLEY-C-NOUS : Le combat continue !

Cet article est une communication du collectif Celly-C-Nous

Si pour le moment tout semble calme lorsque l'on parle de la Butte du Celly, que se passe-t-il en coulisse ?



Un petit rappel du projet

Il est évoqué la construction de 50 gîtes de luxe jusqu'à 2 niveaux de hauteur au milieu des bois et un nouvel hôtel de plusieurs dizaines de suites. Pour les bâtiments rénovés, on parle du château et du home actuel. Ce dernier serait transformé en espace de wellness et de séminaires. L'ensemble pouvant héberger 700 visiteurs chaque jour. Bien sûr, tout cela imposerait des modifications et des tracés de nouvelles voiries, ainsi que des travaux supplémentaires pour la gestion des eaux, de l'énergie, et des déchets...

La Province à la manœuvre

La Province gère le site au travers de différentes fondations et ASBL sous son contrôle. En janvier 2021, elle le met en vente. Cette vente échappe aux règles sur les marchés publics mais doit néanmoins être traitée dans le respect des principes généraux de droit administratif et en particulier le principe d'égalité entre les acquéreurs potentiels.

La société Mamm-Ut, représentée par Monsieur David Janssen, remporte alors l'achat après clôture de la procédure quelques mois plus tard. La Province reconnaissait, lors du conseil provincial du 25 mars 2022, que ses premiers contacts avec ce promoteur dataient de ... 2018.

L'étude d'incidence du projet

On l'aura compris, il ne s'agit pas d'un « simple » permis d'urbanisme mais bien d'un permis comprenant en plus de l'aspect urbanistique, un volet environnemental. Il convient de mesurer les impacts du projet sur la faune et la flore locales, tout comme sur les riverains ! Et ils seront importants. D'ailleurs, il y a un peu plus d'un an, le 4 novembre 2021, lors de la réunion d'information préalable du projet de la Butte du Celly, de nombreuses personnes avaient réagi en signalant à la commune certains impacts négatifs du projet.

L'étude d'incidence en cours est réalisée par un bureau d'étude agréé. Il a été choisi par M. David Janssen, le porteur du projet. Que peut-il se passer ensuite ? Une fois cette étude achevée, accompagnée des autres plans et descriptifs du projet, le promoteur peut déposer son dossier appelé « Permis Unique », lequel devrait être transmis au Service Public de Wallonie. Là, le volet urbanistique serait examiné par « le fonctionnaire délégué » et le volet environnemental par le « fonctionnaire technique ».

L'enquête publique

Si le dossier est jugé complet et recevable (déclaration de complétude), une enquête publique sera lancée par la commune de Sainte-Ode. Pendant 30 jours, le dossier de demande de permis unique pourra être consulté à la maison communale.

Les riverains directs en seront avertis individuellement. Les autres seront avertis par les avis imprimés sur des affiches jaunes reconnaissables. Cette information sera également visible sur le site web de la commune de Sainte-Ode (onglet « Enquêtes publiques » sur la page d'accueil).

Ce sera l'occasion de vérifier si les premières remarques émises durant la réunion d'information préalable ont bien été prises en compte, et pour tout

un chacun d'émettre toute objection, remarque ou avis concernant le projet. Ces avis sont recevables jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Nous attendrons ensuite la rédaction du rapport de synthèse. La décision finale sera une décision conjointe des fonctionnaires (régionaux) technique et délégué, qui devraient la notifier officiellement, au maximum 140 jours (prorogable de 30 jours) après la déclaration de complétude et recevabilité du dossier.

Si la décision ne nous convenait pas, il serait alors possible d'introduire des recours. Nous vous invitons donc à rester attentifs, en comprenant bien que la procédure est longue et complexe.

L'enjeu est important, rejoignez-nous !

www.celly-c-nous.be

Notre collectif est né d'un sentiment d'indignation, et nous sommes très reconnaissants aux « défenseurs de la première heure » dont l'énergie a porté CELLEY-C-NOUS jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons besoin de votre engagement en tant que citoyen, pour protéger notre patrimoine environnemental. Vous pouvez signer notre pétition en ligne « Non à l'urbanisation de la forêt Ardennaise ». Vous pouvez aussi nous fournir vos coordonnées internet pour être mobilisable et tenu informé.

Nous avons besoin de votre soutien, pour nous aider à financer toutes les actions de sensibilisation que nous menons, jusque devant les tribunaux.

Celly-C-Nous s'engage à vous apporter le plus de transparence possible pour que vous soyez des acteurs informés et efficaces de votre avenir.





NATURE ET MOUVEMENT

ÉCURIE DES BLANCHES PIERRES

Voici les détails de l'hébergement ainsi que le détail des prestations et les modalités de réservation.

SITUATION

Rue de la croisette à Tillet, 6680 Sainte-Ode Belgique

Accès aisé et parking pour votre véhicule de transport à côté de votre hébergement. Nombreux parcours pédestres, vtt et équestres au départ du bivouac situé en bordure de chemins de randonnées balisés et reliés à la Transardennaise, à la route Charlemagne et la chevauchée forestière de la Grande Forêt de Saint Hubert. Cartes mises à votre disposition, application Sitytrail ou QR codes. www.chevauchee-forestiere.be

POUR LE CONFORT DES RANDONNEURS

Équipement du « Bivouac box » :

- Lit 2 personnes (sacs de couchage non fournis)
- Coin lavabo pour se laver à l'ancienne
- Toilette sèche
- Accès à l'eau de pluie et bidons de 30 litres d'eau potable mis à disposition.
- Braséro et barbecue (charbon de bois non fourni)
- Mobilier de jardin



Pour les voyageurs qui font étape sans véhicule motorisé : possibilité de réserver les repas, le charbon de bois et les sacs de couchage.

POUR LE CONFORT DES CHEVAUX

- Hébergement en paddock (900 m2) à côté de votre hébergement.
- Abri (3m/4m) et remise à foin attenante pour le rangement de votre matériel.

ACTIVITES DE L'ASBL

- Balâne, équitation ludique et de bien-être, balade en calèche...

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les chiens ne sont pas admis.



PETITE ÉCURIE DES BLANCHES PIERRES

Pascale Arnould • 0479/06.24.86
 Rue des Blanches Pierres • 6680 Tillet (Sainte-Ode)
 MAIL : nature.mouvement@gmail.com
 SITE : www.natureetmouvement.be
 FB : www.facebook.com/nature.mouvement



Nouveau projet

Afin de répondre à plusieurs demandes de randonneurs pédestres, cyclistes ou équestres, Pascale a conçu un espace ludique, insolite et confortable pour les budgets plus modestes :

« LE BIVOUAC DE LUCKY LUKE »

qui sera inauguré en mars 2023.

En route pour un petit voyage dans le temps sans électricité mais à l'abri des intempéries avec éclairage basse consommation et braséro pour les frileux.

Tout comme la roulotte déjà présente sur le site, le bivouac sera accessible de mars à octobre.

Vous trouverez ci-joint la description de ce nouvel espace de campement ainsi que quelques photos de l'aménagement en cours. NB : l'album photo du bivouac est visible sur notre page FB et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de l'aménagement.

VIE ASSOCIATIVE

AÎNÉS

AMICALE DES 3X20 AMBERLOUP-TILLET

Chers amis, nous vous souhaitons une année 2023 remplie du meilleur... Que jamais il ne vous manque ni sourires, ni bonheur, ni santé !

Voici le calendrier des activités de notre Amicale pour cette année 2023 :

Lundi 6 février (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : goûter de Nouvel An

Lundi 6 mars (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : goûter traditionnel

Lundi 3 avril (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : goûter de Pâques et animation musicale par la chorale « Chamten'rie »

Lundi 8 mai (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : goûter de la Fête des Mères

Lundi 5 juin (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : goûter traditionnel

Lundi 3 juillet (12h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : en collaboration avec « l'Oiseau Bleu » et « l'Age d'Or » de Lavacherie, Grand Repas Annuel !

Lundi 4 septembre (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : on fête les 80 ans !

Lundi 2 octobre (14h00)

Tillet, salle Saint-Ouen : tombola et goûter

Lundi 4 décembre (12h00)

Tillet, dîner choucroute de Saint-Eloi !

Vous désirez passer de bons moments avec nous ? Vous êtes tous les bienvenus... Les cartes de membre 2023 sont vendues au prix de 13€ et donnent droit gratuitement aux goûters organisés durant toute l'année (7 goûters). Ceux qui le désirent peuvent verser cette somme sur le compte IBAN : BE92 0003 2513 6623 de « l'Amicale des 3 x 20 Amberloup-Tonny ».

Les réservations sont souhaitées

2 jours avant chaque activité chez :

Annick Paulus : 0478/73.96.63 ;

Bénédicte Gustin : 0497/38.52.43 ;

Brigitte Mottet ; 061/68.86.34 ou 0494/48.54.06



SENIOSPORT

A partir de 60 ans

- **Randonnée en vélo électrique :**
les lundis de 13h30 à 15h00
(inscription préalable obligatoire)
- **Fit Gold (fitness) :**
les lundis de 18h30 à 19h15
- **Sports raquettes (tennis de table, badminton) :**
les mardis de 9h45 à 10h45
- **Yoga :** les mardis de 11h00 à 12h00
- **Tir sportif :** Le 2^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 11h00
- **Pilates :** les vendredis de 9h30 à 10h30 et les samedis de 9h00 à 10h00
- **Stretching :** les vendredis de 10h30 à 11h30
- **Fitball :** les samedis de 10h00 à 11h00

5€ > La séance

45€ > Carte de 10 séances + 1 gratuite

80€ > Carte de 20 séances + 1 gratuite

Contact : Benoit Charlier 0498/24.97.80



RENCONTRES DE « L'AGE D'OR » DE LAVACHERIE 2023 :

Salle « la Corteille », à 14h30

Le 3^{ème} mardi de chaque mois, sauf juillet et août.

Responsable :

Christiane Close-Bertrand
061/68.82.75

MAISON D'ACCUEIL « L'OISEAU BLEU »

Rue Saint-Ouen, 9
6680 Sainte-Ode (Tillet)
Jours d'ouverture :
un lundi par mois
Heures d'ouverture :
de 13h30 à 17h00

Chers amis, voici le programme des activités de « l'oiseau bleu » pour l'année 2023. Ces activités se déroulent au sous-sol de la salle Saint-Ouen à Tillet. C'est avec grand plaisir que nous vous y retrouverons !

Calendrier 2023

JANVIER lundi 23	AOÛT lundi 21
FÉVRIER lundi 20	SEPTEMBRE lundi 18
MARS lundi 20	OCTOBRE lundi 16
AVRIL lundi 17	NOVEMBRE lundi 06 lundi 20
MAI lundi 22	DÉCEMBRE lundi 18
JUIN lundi 12	
JUILLET Repas annuel lundi 03	

Que 2023 vous apporte joie, bonheur et prospérité !

Bien amicalement,
les responsables :

Contacts

Benedicte Gustin : 0497/38.52.43

Annick Paulus : 0478/73.96.63

Annie Poleur : 061/50.29.05

Jean-Pol Misson : 061/68.86.06

0498/50.03.93

VIE ASSOCIATIVE

SPORTIFS À L'HONNEUR

Noah Liégeois

Je m'appelle Noah Liegeois, j'ai 17 ans et j'habite à Amberloup. Le sport est important dans notre famille...

Maman nous a toujours emmenés voir papa au foot, au mini-foot, au tennis de table et au tennis. Alors quoi de plus normal que de commencer le foot à l'âge de 5 ans.

J'ai commencé par jouer au goal mais on avait une bonne équipe, on formait un bon groupe alors je m'ennuyais un peu. J'ai donc joué dans le jeu.

Quelques temps après, papa m'a fait participer à un tournoi de tennis de table pour les jeunes. J'avais alors 6/7 ans. Je ne me débrouillais pas trop mal. J'ai été « repéré » mais pour faire comme tout le monde, je jouais de ma main droite alors que je suis gaucher ! On m'a proposé d'intégrer la sélection provinciale. Mes parents ont accepté et à partir de ce moment, je me suis entraîné 4 à 6 heures par semaine pour ensuite aller jusqu'à 10 heures par semaine. S'ajoutaient les matchs de championnat le samedi.

Les matchs de foot se jouant aux mêmes horaires que les matchs de tennis de table, j'ai dû faire un choix. Il s'est vite porté sur le tennis de table. J'ai vite progressé jusqu'à devenir C2. J'ai participé à pas mal de tournois, de compétitions régionales et nationales, principalement à Louvain-la-Neuve.

J'ai terminé 8^e belge de ma catégorie. J'ai également disputé des compétitions en France, à Charleville.

En 2019, j'ai reçu le mérite sportif espoir.

Il y a 3 ans de cela, j'ai décidé d'arrêter les entraînements provinciaux, l'envie n'était plus là, c'était beaucoup de contraintes. Je joue maintenant uniquement en championnat pour mon plaisir, dans l'équipe de mon papa, de mon parrain et d'un de mes meilleurs amis.

Le Covid est alors arrivé. Le sport en salle et de compétition était à l'arrêt. Je m'ennuyais, alors j'ai enfourché mon vélo. Papa avait constitué un groupe afin de faire des sorties en vélo de route le mercredi. J'y ai pris goût. Un peu plus de kilomètres à chaque sortie. J'ai décidé d'intégrer le club cycliste du CC Chevigny. Je participais aux entraînements mais les principales sorties, je les faisais seul ou entre amis. J'ai grimpé plusieurs fois le mont Ventoux, j'ai participé à 2 randonnées : Liège-Bastogne-Liège (60kms) avec quelques côtes mythiques, et la vélomédiane (90kms).

A l'arrivée de cette dernière, Samuel Vermeesch m'a proposé d'aller courir en attendant les derniers. J'arrivais à le suivre alors il m'a proposé de participer au triathlon découverte de Freux en septembre 2021 auquel il était lui-même inscrit. Il faisait un temps misérable, mais ça m'a plu et le résultat a été plutôt encourageant, j'ai terminé 7^{ème}. J'ai donc tenté à nouveau ma chance à celui du mois de mai 2022. J'ai à nouveau pris la 7^{ème} place. J'ai donc décidé d'intégrer le « Batifer Tri & Trail » de Saint-Hubert où je m'entraîne chaque semaine, principalement à la course à pied et à la natation. J'ai également participé au triathlon de Saint-Léger. L'objectif prochain est le triathlon de Gerardmer.



En juillet 2022, j'ai participé au semi-marathon Marjevois-Mende en Lozère, 22kms et 600m de dénivelé. Une belle épreuve pendant nos vacances en famille. Une belle 140^{ème} place sur 1348 participants en 1h45. Beaucoup de coureurs étrangers participent à cette compétition. Je compte réitérer cette expérience en juillet 2023.

J'ai retenté l'expérience aux 20kms de Bastogne où je termine 7^{ème} en 1h24.

Je prends part à pas mal d'allures libres, de corridas. Je termine 1^{er} aux 12kms de Morhet et aux 15kms de Tenneville.

Pour bien terminer l'année 2022 a eu lieu, le 30 décembre, la dernière manche du challenge des corridas de Gaume. J'ai participé à 9 courses sur 10 épreuves sur 10kms. J'ai donc eu le plaisir de monter sur la 1^{ère} marche du podium en terminant 1^{er} junior.

Je suis également inscrit au club de tennis de Lavacherie et quand j'ai le temps, je participe à quelques tournois.

Je remercie mes parents d'être toujours disponibles.

Je remercie Samuel pour ses conseils bienveillants, ses encouragements, et Angélique pour les déplacements aux entraînements.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS

VOYAGE DE 5 JOURS EN NORMANDIE



Du 17 mai au 21 mai 2023 (semaine de l'Ascension), le Comité de Jumelage vous propose un voyage de 5 jours en Normandie, avec accueil et hébergement chez les familles normandes. Le trajet en car se fait au départ de la Place Sainte-Mère-Eglise à Amberloup.

Nous recherchons par ailleurs activement de nouvelles familles pour pérenniser les échanges avec les familles normandes. En effet, lorsque les circonstances le permettent, nous les accueillons une année sur deux et nous rendons en Normandie l'année suivante.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CE VOYAGE ? VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LES FAMILLES JUMELÉES ?

N'hésitez pas à contacter l'un des responsables pour connaître toutes les informations utiles.

Présidente : Nelly MEURISSE
0479/18.06.53
Secrétaire : Jean-Paul LEONARD
0496/86.85.61
Trésorier : Guy DETAILLE
0477/78.14.02



8e Les Gaillards Rando VTT LA GAILLARDE
Départ de 7h30 à 11h00 **10 AVRIL 2023**
Départ Amberloup place «Sainte Mère Eglise»
NOUVEAUX PARCOURS
Parcours MARCHÉ 6-12km
Parcours VTT FAMILLE 17K (H+198 M.D.), 25K (H+356 M.D.), 35K (H+500 M.D.)
Parcours VTT SPORT 40K (H+832 M.D.), 53K (H+1007 M.D.), 65K (H+1273 M.D.)
BIKE WASH - PARKING - DOUCHE - BBQ - BARS EXTERIEURS
Informations : MACOIR Johnny - 0495.382.405 - GILLET Gaetan - 0494.624.809
SPOTE Michiel - 0496.538.149 - VERMEESCH Samuel - 0498.533.862
THURY Xavier - 0497.207.392 - NEUNIER Bernard - 0472.58.30.67

DÎNER CHOUCROUTE DU COMITÉ DE JUMELAGE

Le 19 mars 2023 aura lieu le dîner choucroute du Comité de Jumelage à la « salle des jonquilles » à Houmont. Au menu : apéritif maison - choucroute garnie de 4 viandes - pommes de terre rissolées au lard - dessert au calvados - café.

Des cartes sont déjà mises en prévente au prix de 25€ par adulte et 10€ pour les moins de 12ans. Toute inscription peut se faire également auprès d'un des responsables ci-dessus.

N'hésitez pas à nous rejoindre, c'est une belle occasion pour nous rencontrer et découvrir nos activités !

Run Tenneville / Ste-Ode
Session de Printemps
12 semaines d'entraînement dès le 6 mars 2023
➔ **A Tenneville, au départ du centre sportif:**
Les mardis 18h30: Groupe Expert (2 premières dates au départ du centre puis départ à des endroits différents)
Les jeudis 18h30, pour les groupes "Découverte" (0 à 5 km), "Confirmé" (5 à 10 km) et "Expert"
➔ **A Sainte-Ode,**
Les mardis 18h30: Groupe "Découverte" (0 à 5 km)
Les mardis 19h: Groupe "Confirmé" (5 à 10 km)
Infos auprès de Maximilien Babe: 0460/96 12 02
FINALITÉ POUR LE GROUPE EXPERT: LES 20 KM DE BRUXELLES
20 km de Bruxelles
INFOS ET INSCRIPTIONS VIA WWW.CENTRESPORTIFTENNEVILLE.BE Centre Sportif

CERCLE HORTICOLE DE SAINTE-ODE

Les membres du cercle Horticole de Sainte-Ode vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

PROGRAMME DE L'ANNÉE 2023 :

- Le 27 février : assemblée générale à 19h30 à la salle Saint-Ouen de Tillet
- Le 11 mars : conférence « Taille des arbustes ornementaux » à 14h00 à la salle Saint-Ouen de Tillet
- Le 4 avril : montages de Pâques
- Du 8 au 11 Juin : croisière sur le Rhône
- Le 1^{er} octobre : repas annuel salle Saint -Ouen
- Le 22 décembre : montages de Noël

Renseignements :

Président : Jean Fêfêche : 0495/28.80.44
Jean-Pol Fay's : 061/68.81.23
Anne-Sophie Lesgardeur : 0498/36.43.01

JOURNÉE DÉTENTE ET FAMILIALE

Cette activité est organisée par une amicale de 3 villages (Houmont-Morhet-Magerotte) ayant pour objet de soutenir des organismes œuvrant dans différents secteurs (médical, précarité, soutien à la maladie, etc.).

DATE :

Samedi 02 septembre 2023 (après-midi et soirée)

LIEU :

Site de la salle d'Houmont

ACTIVITÉS :

- Marches contées, découvertes (produits terroirs) et sportives
- Marché de nos savoirs faire locaux
- Animation en famille
- Restauration
- Concert musical en soirée

Au profit de l'association « RESPIRE » mucoviscidose



Infos :

Pierre RATY
pierre.raty@tractebel.engie.com
Gsm: 0474/85.02.75



AGENDA DES MANIFESTATIONS

FÉVRIER 2023

LE 24 À AMBERLOUP

Grand feu (brasero)
20h00

Org. : Les Blancs Linçoùs
Infos : 0496/35.63.88

LE 25 À GÉRIMONT

Grand feu - 20h30

Org. : Les Djérimant
Infos : 0472/06.09.72

LE 6 À TILLET

14h00

Goûter traditionnel

Org. : Amicale des 3X20

Amberloup/Tillet - Infos : 0478/73.96.63

LE 10 À TILLET

Cross des Ecoles

LE 11 À SAINTE-ODE

(ACCUEIL SALLE SAINT-OUEN À TILLET)

Conférence du cercle horticole

Org. : Cercle horticole de Sainte-Ode

Infos : 0495/28.80.44

LE 11 À RECHRIVAL

Petits feux

Org. : APEER - Infos : 0497/20.23.23

LE 11 À LAVACHERIE

(SALLE LA CORTEILLE)

Cross des Jonquilles -

Marche et cross 1 km / 5 km / 10 km

enfants - Challenge des Ardennes

Boissons et petite restauration

sur place

Org. : TC Lavacherie -

Infos : 0498/53.38.52

LE 25 À TILLET

Grand feu

Org. : Les Gayets - Infos : 0471/10.84.42

LE 26 À LAVACHERIE

(SALLE « L'ANCIENNE ECOLE »)

Concours de cartes

(couyon forcé aux points) - 15h00

Org. : REA Lavacherie

Infos : 0479/85.88.65

AVRIL 2023

LE 3 À TILLET

14h00

Goûter de Pâques avec animation

musicale

Org. : Amicale des 3X20 Amberloup/Tillet

Infos : 0478/73.96.63

LE 4 À TILLET

19h30

Atelier déco de Pâques

Org. : Cercle horticole de Sainte-Ode

Infos : 0495/28.80.44

LE 7 À TENNEVILLE

(SALLE « LE FOYER »)

de 17h00 à 20h00

Marché fermier des 3 Communes

Org. : ADL - Infos : 061/21.04.47

LE 10 À SAINTE-ODE

Rando VTT (5, 15, 20, 25, 35, 50 kms)

- Marche

Org. : Les Gaillards - Infos :

0495/38.24.05

LE 14 À TILLET

Fête de l'Ecole

Org. : Ecole de Tillet - Infos : 061/68.91.19

LES 29 ET 30 À AMBERLOUP

Fête du printemps

Org. : Patro Sainte-Ode

Infos : 0490/42.43.81



LE 25 À SAINTE-ODE

Souper choucroute du Patro - 18h30

Org. : Patro Sainte-Ode

Infos : 0490/42.43.81



LE 12 À TILLET

(SALLE SAINT-OUEN)

de 9h00 à 15h00

Bourse aux jouets et vêtements -

bar sur place

Org. : APEET - Infos : 0479/28.39.31

LE 18 À MAGEROTTE

Grand Feu

Org. : Les Goélands - Infos : 0473/44.51.41

LE 19 À HOUMONT

(SALLE « LES JONQUILLES »)

Dîner choucroute

Org. : Comité de jumelage

Sainte-Ode/Sainte-Mère-Eglise

Infos : 0479/18.06.53

MARS 2023

LE 1^{er} À BASTOGNE

de 13h00 à 17h00

Action Job Etudiant

Org. : ADL - Infos : 061/21.04.47

LE 3 À TENNEVILLE

(SALLE « LE FOYER »)

de 17h00 à 20h00

Marché fermier des 3 Communes

Org. : ADL - Infos : 061/21.04.47

MAI 2023

LES 5 ET 6 À AMBERLOUP

(PLACE SAINTE-MÈRE-EGLISE)

Bals

Org. : Les Blancs Linçoùs

Infos : 0496/35.63.88

CONTACTS & COORDONNÉES

COORDONNÉES DU PERSONNEL COMMUNAL

ACCUEIL / SERVICE ETAT CIVIL / POPULATION / TAXES / ETRANGERS / PASSEPORTS / PERMIS DE CONDUIRE / CARTES D'IDENTITE / CASIERS JUDICIAIRES / GESTION DES DUOBACS / COPIES / GESTION DES SALLES COMMUNALES ET DES LOGEMENTS / RELAI MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Margaux JANSSENS

061/21.04.41
margaux.janssens@sainte-ode.be

Catherine LEMAIRE

061/21.04.45
catherine.lemaire@sainte-ode.be

Séverine JACOB

061/21.04.51
severine.jacob@sainte-ode.be

SERVICE FINANCES / FACTURATION / SYNERGIES COMMUNE-CPAS

Valérie BODELET

061/24.23.81
valerie.bodelet@sainte-ode.be

Martine MEUNIER

061/21.04.43
martine.meunier@sainte-ode.be

RECEVEUR REGIONAL

Anne BAUVAL
061/24.23.81
receveur@sainte-ode.be

SERVICE URBANISME / CADASTRE / CCATM / ARRETES DE POLICE

Audrey CARPENTIER

061/21.04.46
audrey.carpentier@sainte-ode.be

SERVICE RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATION

Catherine CHANTRAINE

061/21.04.49
catherine.chantraine@sainte-ode.be

SERVICE ENSEIGNEMENT

Stéphanie GODFROID

Eloïse LONGUEVILLE
061/68.91.16
eloise.longueville@sainte-ode.be

DIRECTION GENERALE

Charlotte LEDUC

061/21.04.42
directiongenerale@sainte-ode.be

ECOPASSEUR

Thibault DELCORDE

061/21.04.40
ecopasseur.btso@outlook.com

SERVICE TRAVAUX / ENVIRONNEMENT / SIPP / POWALCO

Julien LANDENNE

(responsable du service)
061/24.23.80
atelier@sainte-ode.be

Laurent RASKIN

(agent administratif)
061/21.04.51
laurent.raskin@sainte-ode.be

CRECHE « L'ODE AUX CALINS »

Céline LAMBERT

061/50.26.20
creche@commune-sainte-ode.be

BUS COMMUNAL

Florence PIRON

061/28.72.82
extra.scolaire.steode@gmail.com

POLICE COMMUNALE

Samantha ANDRE

Jacques MORETTE
061/68.80.11

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pierre-Yves FAÏS

061/21.04.47
adl@sainte-ode.be

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Françoise BOZART

0497/49.39.98
ale.stode@belgacom.net

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Laure PONCELET

0495/91.46.86
laure.poncelet@sainte-ode.be

Florence PIRON

061/28.72.82
florence.piron.atl@sainte-ode.be

PLAN DE COHESION SOCIALE ET PLAINES DE VACANCES

Isabelle SALENBIEN

061/28.72.82
pcs@sainte-ode.be

COORDONNÉES DU CPAS DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts, 46/A
6680 SAINTE-ODE

Tél. : 061/21.04.50
Fax : 061/21.04.59

PRÉSIDENTE

HENROTTE Laurence

Tél. : 0498/94.01.41
Email : laurence.henrotte@cpassainteode.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL

GAUDRON Romain

Tél. : 061/21.04.48
Email : romain.gaudron@cpassainteode.be

RECEVEUR RÉGIONAL

FASSIAU Geneviève

Tél. : 061/21.04.56

SERVICE SOCIAL GÉNÉRAL

MARBEHANT Aline

Tél. : 061/21.04.50
Email : aline.marbehant@cpassainteode.be
Permanences tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

HAESSEN Fabienne

Tél. : 061/21.04.57
Email : fabienne.haesen@cpassainteode.be
Permanences tous les mardis de 9h00 à 12h00.

SERVICE MÉDIATION DE DETTES

PIROTTE Isabelle

Tél. : 061/21.04.55
Email : isabelle.pirotte@cpassainteode.be
Permanences tous les lundis de 13h00 à 16h00.

TAXI SOCIAL, PERMANENCES D'AIDE JURIDIQUE & LOGEMENT DE TRANSIT/INSERTION

SOQUET Anthony

Tél. : 061/21.04.54
Email : anthony.soquet@cpassainteode.be

Taxi Social :
Permanences tous les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00

Logement de transit/Insertion : permanences tous les mardis de 13h00 à 15h30

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE, REPAS À DOMICILE & TITRES-SERVICES

RICHARD Claudine

Tél. : 061/21.04.58
Email : claudine.richard@cpassainteode.be

Permanences tous les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.



MAISON COMMUNALE

Rue des Trois Ponts 46 à Amberloup
6680 Sainte-Ode
061/21.04.40 - fax : 061/68.89.62
contact@sainte-ode.be

www.sainte-ode.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

le Collège communal

RÉDACTION : le Collège communal, le personnel communal, IADL, les mouvements associatifs

SOURCES PHOTOS :

Administration Communale • S.I. Sainte-Ode • I. Jusseret • P.-Y. Faj's • Victor Pierrot • A. Segers • Pixabay

RÉALISATION GRAPHIQUE : Graphicrëa